

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

### *Présent-e-s*

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	Président
	UM	Esther	Ve	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	2 <sup>e</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 <sup>er</sup> secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	FROIDEVAUX	Etienne	Ve
	GAETANINO	Marco	HP
	HARTMANN	Esther	Ve (dès 19h09)
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR (dès 21h03)
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	SANCHEZ	Francisco	PS
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	DC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TRIPPEL	Martin	UDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

### *Suppléant-e-s :*

<i>Excusé-es :</i>	NOBS	Cyril	UDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

### *Assistent à la séance :*

TREMBLET	Laurent	PDC	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif (dès 18h48)
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>PDC-VL</i>	<i>Parti démocrate-chrétien – Vert’libéral</i>	<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

\* \* \*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.
2. Assermentation de M. Martin Trippel (UDC), en remplacement de M. David Dournow, démissionnaire.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Election d'un-e président-e de la commission santé et sécurité en remplacement de M. David Dournow (UDC), démissionnaire.
7. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* en remplacement de M. David Dournow (UDC), démissionnaire.
8. Nomination d'un-e délégué-e UDC du Conseil municipal au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) en remplacement de Martin Trippel, démissionnaire du Conseil de fondation.
9. Délibération n° 2022-21 relative à l'adoption d'un nouveau règlement des cimetières de la ville de Meyrin.
10. Délibération n° 2022-15a relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)
11. Délibération n° 2022-16a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)
12. Délibération n° 2022-17a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'553'000.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)
13. Délibération n° 2022-18a relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)

14. Délibération n° 2022-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)
15. Délibération n° 2022-20a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'608'528.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S)
16. Rapport de la commission consultative des aînés par E. Brocard, délégué du Conseil municipal.
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

\* \* \*

**M. Halimi** ouvre la séance à 18h35. Il souligne que les rapports et autres prises de position doivent être adressés au secrétariat politique dès la fin de la séance. Il indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 20 décembre 2022 est fixé au mercredi 7 décembre 2022 à minuit. Il rappelle en outre que le code de bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté et invite les conseillers à le relire si ces derniers en ont oublié le contenu. Il excuse enfin les absences de Fabrice Rheiner et de Cyril Nobs ainsi que les arrivées tardives d'Esther Hartmann, Sébastien Lorentz et Eric Cornuz.

**M. Halimi** demande ensuite si les membres du Conseil municipal sont d'accord d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour en tant que point 2bis : « Assermentation de M. Gaetano Berardi (UDC) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. Martin Trippel, membre titulaire. »

**Personne ne s'opposant à cette demande ce point est ajouté à l'ordre du jour.**

\* \* \*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022**

**M. Halimi** procède à l'approbation du procès-verbal. Personne n'ayant de remarques, il met aux voix l'**approbation du procès-verbal**, lequel est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité des votants.

\* \* \*

**2. Assermentation de M. Martin Trippel (UDC), en remplacement de M. David Dournow, démissionnaire**

**M. Halimi** procède à la lecture de la lettre de démission de M. Dournow :

« *Cher Hysri,*

*C'est avec beaucoup de d'émotions que je t'annonce par cette lettre ma démission du Conseil municipal de Meyrin. Cette démission n'est pas issue de ma volonté propre, mais est une obligation étant donné que je déménage dans un Canton voisin pour des raisons professionnelles.*

*Je tiens à remercier le Conseil municipal dans son ensemble, le Conseil administratif ainsi que l'administration pour le travail effectué durant ces 2 ans et demi, ainsi que pour tous les moments partagés ensemble.*

*En vous remerciant tous de votre compréhension, je souhaite une bonne continuation à la commune de Meyrin, ma commune de cœur. »*

*Meyrin, le 18 octobre 2022*

*David Dournow  
Conseiller municipal*

**M. Halimi** demande ensuite à M. Trippel de se placer devant l'hémicycle afin de procéder à son assermentation, invite l'assemblée à se lever et lit le serment :

« *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. Trippel** le jure.

**M. Halimi** transmet ses félicitations à M. Trippel et l'assemblée l'applaudit.

\* \* \*

**2bis. Assermentation de M. Gaetano Berardi (UDC) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. Martin Trippel, membre titulaire**

**M. Halimi** demande à M. Berardi de se placer devant l'hémicycle afin de procéder à son assermentation, invite l'assemblée à se lever et lit le serment :

« *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. Berardi** le jure.

**M. Halimi** félicite M. Berardi et l'assemblée l'applaudit.

\* \* \*

### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

#### **a) ACG : entrée en force des décisions de l'AG de l'ACG**

Le 19 octobre, l'ACG a adressé un courrier au Conseil municipal informant de l'entrée en force des décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022 :

- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal de 740'000 francs ;
- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de 1'000'000 francs ;
- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs ;
- fixation du financement, en 2023, par le Fonds intercommunal des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- fixation de la participation, en 2023, du Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre, pour un montant de 2'500'000 francs.

#### **b) ACG : droit d'opposition des conseils municipaux**

L'ACG a envoyé un courrier en date du 21 novembre concernant le droit d'opposition du Conseil municipal à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022. Il rappelle que le Conseil municipal peut s'opposer à cette décision d'ici au 27 janvier 2023 ; le délai de réception à l'ACG des résolutions formulant les oppositions est quant à lui fixé au 3 février 2023. Il précise que la décision se trouve sur CMNet, sous l'onglet ACG.

*Arrivée de M. Cornuz à 18h48.*

#### **c) Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC) : giratoire Terroux-Corbillettes ; pétition 40 km/h chemin des Corbillettes**

**M. Halimi** lit le courrier que l'AICC lui a adressé en date du 24 octobre 2022 :

*« Monsieur le Président du Conseil municipal de Meyrin,*

*Le comité AICC a décidé d'envoyer une lettre aussi sous forme papier au Conseiller d'Etat en charge des infrastructures, M. dal Busco, qui concerne 4 demandes de ses membres, suit à la publication dans la Tribune de Genève du 17 octobre 2022 de l'article « Le trafic de transit exaspère des Verniolans », qui parle de supprimer une bifurcation à gauche depuis l'avenue Louis-Casaï sur le chemin des Floralties (où habitent des membres AICC), qui débouche sur le chemin des Corbillettes, avec la proposition d'AICC que la bifurcation devrait se faire sur le chemin des Coudriers au carrefour de Balaxert.*

*AICC lui a d'abord envoyé par courriel sa lettre ainsi que tous les fichiers joints, avec copie aux 3 membres des Conseils administratifs de Vernier, Meyrin et Grand-Saconnex, aux 3 Présidents des Conseils municipaux des 3 communes, afin qu'ils lisent ce qui concerne leur commune lors des prochains conseils municipaux de Meyrin, Vernier et Grand-Saconnex, et vous envoie maintenant la lettre sous forme papier, pour être sûre de la réception.*

*Voici les points qui concernent la commune de Meyrin :*

- 1) Réactivation de la demande de construction d'un giratoire au croisement Terroux-Corbillettes, lors de la réfection du chemin Terroux-Sarasin, (qui avait déjà été demandée en 1987, date de la fondation de l'AICC, créée justement à cause d'un projet pharaonique de la commune du Grand-Saconnex, revu grâce à l'intervention des Conseillers d'Etat de l'époque, MM. Grobet et Joye).*
- 2) AICC n'a pas reçu de réponse de sa pétition de 40 km/h sur le chemin des Corbillettes, signée par les membres habitant le Grand-Saconnex, alors que celle signée par les membres AICC habitant Meyrin a été traitée positivement par le Conseil municipal de Meyrin, et en attente aussi de la réponse de Vernier, signée par les membres habitants Vernier.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal de Meyrin, l'expression de notre parfaite considération. »*

*Au nom du comité AICC et des membres AICC,  
Elisabeth-Jobin Sanglard, Pte.*

**d) Courriel de Jean-François Girardet : aboutissement de l'IN « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin »**

**M. Halimi** lit le courriel que M. Jean-François Girardet lui a adressé en date du 20 novembre 2022 :

*« Monsieur le Président du Conseil Municipal de la Commune de Meyrin,*

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2022, au point 5 de l'ordre du jour « Communications du Conseil administratif » relatif à l'Aboutissement de l'initiative « Pour le maintien du manège équestre*

*sur la commune de Meyrin », nous lisons l'extrait suivant : « Un arrêté du Conseil d'Etat daté du 31 août nous informe que l'initiative susnommée a abouti avec un nombre de signatures validées de 1343 sur les 2073 récoltées. Le nombre de signatures exigées était de 1336. »*

*Cette information ainsi émise insinue que l'initiative a été validée « à la raclette » avec 7 signatures seulement en plus des 1336 exigées pour l'aboutissement d'une initiative à Meyrin. La différence des 730 signatures les fait toutes passer pour des signatures non-valides !*

*Or, l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 31 août 2022 était pourtant très précis : Au point 2, il y est spécifié :*

*Nombre de signatures annoncées : 2073*

*Nombre de signatures contrôlées: 1669*

*Nombre de signatures exigées : 1336*

*Nombre de signatures validées : 1343*

*Cette présentation met en évidence une marge confortable de plus de 400 signatures de réserve au-dessus du nombre minimum exigé pour l'aboutissement de l'initiative.*

*Je vous remercie de bien vouloir procéder à la lecture de ce courrier lors de votre prochain conseil municipal du 22 novembre 2022 afin que votre conseil et la population meyrinoise soient informés de manière précise sur un arrêté du Conseil d'Etat (voir annexe) qui ne laisse pas de place à une interprétation erronée.*

*Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Municipal, mes respectueuses salutations.*

Pour le comité d'initiative,  
Jean-François Girardet, mandataire

#### **e) Course Meyrin Run**

**M. Halimi** lance un dernier appel aux volontaires souhaitant se joindre à l'équipe du Conseil municipal pour participer à la course Meyrin Run qui aura lieu le samedi 26 novembre prochain.

\* \* \*

#### **4. Communications du Conseil administratif**

##### **Nouvelle responsable du service de la culture**

Dès janvier 2023, le service de la culture regroupera l'ensemble des prestations culturelles déployées sur le territoire communal, y compris la saison artistique du Théâtre Forum Meyrin, la bibliothèque municipale, les expositions, la médiation culturelle, le Fonds d'art contemporain, le soutien aux associations culturelles et aux artistes locaux. Pour diriger cette nouvelle entité, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons engagé, dès le 1<sup>er</sup> février 2023, **Mme Tatiana Lista**.

Issue des arts de la scène, Mme Lista a exercé au début de sa carrière, dans plusieurs compagnies de théâtre avant de s'orienter dès 2004, vers la formation théâtrale en qualité d'enseignante en diction, techniques de communication orale et théâtre au DIP, ainsi qu'en qualité de maîtresse responsable en arts dramatique à l'Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES) dès 2008.

En 2010, elle s'est ensuite dirigée dans le domaine de la production au sein de l'association Headfun où elle était responsable de la production des festivals Electron et Présences électroniques Genève. Dès 2013, elle a intégré la Comédie de Genève où elle a accompagné le déménagement vers la nouvelle Comédie sur le site des Eaux-Vives et exercé diverses fonctions, notamment chargée des programmes pédagogiques, responsable des actions culturelles, jusqu'à endosser la responsabilité de directrice des actions culturelles.

Mme Lista est notamment titulaire du diplôme de comédienne délivrée par l'Ecole supérieure d'art dramatique (ESAD), d'un certificat à l'aptitude en enseignement secondaire I et II en art dramatique obtenu auprès de l'IFMES et d'un CAS en animation et médiation théâtrale de la Haute école des arts de la scène à Lausanne.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de la ville de Meyrin et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et responsabilités.

\*\*\*\*\*

### **Approvisionnement énergétique et risque de pénurie**

Au vu du contexte tendu en matière d'approvisionnement énergétique, les mesures suivantes ont été prises dans les bâtiments et installations de la Ville pour réduire la consommation d'énergie :

- Le démarrage de la saison de chauffe a été reporté entre fin octobre et début novembre selon les bâtiments.
- Le chauffage des bâtiments est limité à une température de 20°C dans les zones de séjour des bâtiments administratifs, des écoles et des crèches ; 17°C dans les halles sportives intérieures et les couloirs ; 13°C dans les pièces rarement utilisées ; 23°C dans les espaces dédiés aux aînés. Enfin, les pièces qui ne sont pas utilisées bénéficient d'un système de protection hors gel et l'abaissement de la température est renforcé lors des périodes d'inoccupation des locaux.
- L'utilisation de radiateurs électriques d'appoint individuels est interdite.
- L'eau chaude est supprimée dans les sanitaires, dans certains secteurs.
- La température des bassins des piscines publiques communales est limitée à 26°C (au maximum).
- Les bons gestes en matière d'économie d'énergie sont mis en avant auprès du personnel.
- De manière générale, l'optimisation énergétique (courbe de chauffe, etc.) se poursuit.
- Limitation des illuminations de Noël qui seront uniquement disposées sur la rue De-Livron et sur les trois sapins de l'école de Cointrin, place de Meyrin village et patio du Forum Meyrin.

- Extinction de l'éclairage public sur les routes communales de 1h à 5h du matin.

Selon les recommandations de l'association des communes genevoises (ACG), le Conseil administratif a pris la décision d'éteindre l'éclairage public de 1h à 5h du matin, jusqu'à nouvel avis. Cette action permettra l'économie de plus de 15'000 kWh par mois, soit environ l'équivalent de la consommation mensuelle de 90 ménages. Les modifications pourront être réalisées par phases, selon les ressources disponibles qui sont fortement sollicitées dans cette période. L'ensemble des coffrets d'éclairage seront progressivement adaptés pour que l'extinction soit opérationnelle sur l'entier du territoire d'ici à janvier 2023. La priorité sera donnée au secteur de Meyrin-Cité pour que les illuminations de Noël sur la rue De-Livron soient éteintes dès leur mise en place entre 1h et 5h. Cette action permet également d'aller dans le sens de la résolution n° 2020-07a demandant la limitation de la pollution lumineuse et votée favorablement à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 14 septembre 2021. A titre informatif, plusieurs communes voisines vont également procéder à une extinction sur ces mêmes tranches horaires.

Bien que les risques de pénurie semblent s'atténuer, le Conseil entend maintenir ces mesures.

De plus, l'Office cantonal du génie civil annonce que, dans le cadre du plan d'actions du Conseil d'Etat en matière d'économie d'énergie, 7 routes cantonales seront éteintes à partir de décembre 2022. A Meyrin, il s'agit de la route de Meyrin, pour sa portion comprise entre la route de Pré-Bois et la rue Lect.

En plus de préserver les ressources énergétiques, cette mesure permettra à la biodiversité nocturne de ne plus être affectée par les nuisances lumineuses.

\*\*\*\*\*

### **Label Cité de l'énergie « Gold »**

Suite au nouvel audit Cité de l'énergie qui a eu lieu le 30 juin 2022, Meyrin a obtenu un score remarquable de 83.8%. Pour la troisième fois consécutive, notre Commune décroche le label European Energy Award Gold, qui est la plus haute distinction de ce programme. A l'échelle de la Suisse, Meyrin se place en 2<sup>ème</sup> position du classement des villes romandes (derrière Lausanne) et en 6<sup>ème</sup> position du classement des villes suisses. Cela nous pousse à continuer dans cette direction et à renforcer notre action en matière de transition énergétique.

\*\*\*\*\*

### **Accueil de personnes venant d'Ukraine à Meyrin**

Suite à nos communications du 3 mai et du 13 septembre sur les impacts de la situation en Ukraine, nous souhaitons vous apporter quelques informations complémentaires.

Au 9 novembre, 3036 personnes liées à la crise en Ukraine sont suivies par l'Hospice général via l'AMIG (Aide aux Migrants) ; 126 d'entre elles se trouvent à Meyrin dont 42 mineurs.

Depuis le 10 novembre, les personnes emménagent progressivement au 58 av. Louis-Casaï. A ce jour, ce sont 160 personnes qui ont été identifiées par l'Hospice général pour occuper les 230 places prévues. Parmi elles, 28 enfants en âge de scolarité primaire rejoindront l'école de Cointrin dès ce 21 novembre et, si besoin, fréquenteront le restaurant scolaire.

S'agissant du 24 promenade des Artisans, à Champs-Fréchets, les travaux sont en voie de finalisation et les locaux seront livrés à l'Hospice général mi-décembre. Ce plateau d'hébergement collectif compte 54 places et les personnes arriveront à partir de mi-janvier 2023.

Afin d'accueillir au mieux ces nouveaux habitants, des collaboratrices du DSE et de la PEF iront prochainement à leur rencontre afin de présenter Meyrin et les activités s'y déroulant. Pour rappel, plusieurs activités d'intégration sont prévues Chez Gilberte – la maison meyrinoise, notamment des ateliers de pratique du français assurés par des bénévoles.

Notre task force continue de se réunir régulièrement et travaille étroitement avec les institutions cantonales, les autres communes et les associations spécialisées pour suivre au mieux l'évolution de la situation.

Enfin, il est à souligner que les demandes d'asile ordinaire en Suisse sont actuellement en forte hausse.

\* \* \*

## **5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 13 septembre 2022, question de P. Serrano*

### **Procédure réclame devant la Ferme de la Planche**

Le service du domaine public et stationnement a informé les membres de la coopérative de la Ferme de la Planche ainsi que sa présidente sur les modalités de traitement pour toute demande d'installation de publicités perceptibles sur le domaine public.

La banderole installée devant la Ferme de la Planche a été retirée conformément à la demande de ce service et selon le règlement communal, lequel permet sous autorisation préalable une installation sur deux sites distincts.

Les membres de la coopérative ont procédé à une demande en bonne et due forme pour l'installation de leur procédé de réclame actuel.

\*\*\*\*

*Séance du 13 septembre 2022, question de Mme I. Billet*

### **Panneaux blancs et bleus de l'hôpital obstrués par de la végétation**

Le Service de l'environnement a été informé et a fait rapidement le nécessaire en élaguant quelques branches afin de rendre cette signalisation visible par les usagers.

\*\*\*\*

*Séance du 13 septembre 2022, question de Mme Y. Boccard*

**Salle de Meyrin-Village : discothèque à ciel ouvert**

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que les salles communales ne sont pas louées pendant les vacances scolaires d'été et, par conséquent, qu'aucune salle n'a été louée du 4 juillet au 19 août 2022.

Néanmoins, le service gérance et entretien des bâtiments s'est renseigné auprès de la police municipale ; aucune main courante n'a été déposée pour une éventuelle intervention survenue à la salle de Meyrin-Village sur une période allant du 1<sup>er</sup> juin au 13 septembre 2022. La police municipale a également demandé à la police cantonale mais les investigations n'ont rien donné.

Si la situation devait se reproduire, nous invitons Mme Boccard à contacter le service de la gérance sans tarder afin de lui faire part des événements survenus le week-end et permettre ainsi au service d'identifier les locataires et de leur rappeler les règles de location.

\*\*\*\*

*Séance du 11 octobre 2022, question de Mme A. Schweizer*

**Bouteilles d'eau vides ou à température ambiante**

La pratique courante est de mettre à disposition des bouteilles d'eau froide ainsi que des bouteilles d'eau à température ambiante sur les tables. Toutefois, le service de la gérance et de l'entretien des bâtiments a pris note de la remarque de Mme Schweizer et a fait passer le message auprès de ses collaborateurs. Dorénavant, des carafes vides seront également disposées sur les tables, il sera donc possible de se servir de l'eau.

\*\*\*\*

*Séance du 11 octobre 2022, proposition de M. M. Fabre*

**Questions et propositions individuelles des membres du Conseil municipal**

Comme l'a observé M. Fabre, le traitement des propositions et des questions est devenu de plus en plus chronophage car il n'est pas rare qu'il s'agisse plus de prises de position que de véritables questions. En outre, l'administration constate que des questions dont les réponses ont déjà été apportées sont posées à nouveau. Par conséquent, cette problématique, nécessitant un certain encadrement formel afin que ces points réguliers de l'ordre du jour ne s'éternisent pas, sera abordée lors d'une prochaine séance de commission de liaison, laquelle aura tout le loisir de définir des règles précises à transmettre ensuite aux groupes politiques.

\*\*\*\*

*Séance du 11 octobre 2022, question de M. S. Lorentz*

**Eclairage du parking de l'ancien stade de football**

Suite à la mise en service du parking provisoire du stade, il a été constaté que l'éclairage proposé était trop puissant et pouvait être gênant pour le voisinage. Les mâts d'éclairage côté Forum sont les plus impactants, l'éclairage étant oblique pour les riverains. Par conséquent, ils ont été éteints. En parallèle, celui côté Jura a également été abaissé. Afin d'être en cohérence avec les démarches sur l'ensemble de la Commune, il a été demandé à l'entreprise d'éteindre complètement l'éclairage entre 1h et 5h du matin.

\*\*\*\*

*Séance du 11 octobre 2022, questions de M. P. Serrano*

**Gestion des manifestations – parking du centre sportif**

Une signalisation provisoire a été installée en attendant la signalisation définitive réglementant le stationnement afin de pouvoir répondre au problème de stationnement illicite dans cette zone. Une fois ces éléments pérennisés, une phase d'observation sera mise en œuvre pour évaluer si des adaptations des aménagements sont nécessaires. Ceci en garantissant les usages et la fonctionnalité de la voie.

**Sources d'approvisionnement énergétique**

La Task Force opérationnelle énergie (TFO) avance dans les réflexions sur les stratégies à mettre en place dans le cas d'une éventuelle pénurie d'énergie. A ce titre, le Commandant de l'Organisation Régionale de Protection Civile de Meyrin-Mandement (ORPC) est, dès à présent, intégré à la TFO. Selon le contexte de crise, des groupes électrogènes pourraient être mis à disposition de l'administration. Le poste de commandement PC de la Golette, qui a un groupe électrogène avec une autonomie de trois semaines et qui est relié à la fibre communale, est prévu afin d'assurer certaines prestations essentielles en cas de situation d'urgence. Les impacts, conséquences et recommandations d'actions sont en cours d'évaluation. Il s'agit notamment de vérifier sous quelle forme les activités essentielles peuvent être maintenues (par exemple en mode dégradé).

**Mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU)**

La ville de Meyrin a un plan de mise en place des PRU (points de rencontre d'urgence) afin de permettre à la population d'obtenir les informations urgentes et de pouvoir répondre à leurs demandes. La présentation du dispositif prévu va être fait lors d'une prochaine séance de commission santé et sécurité.

\*\*\*\*

*Arrivée de Mme Hartmann à 19h09.*

Séance du 11 octobre 2022, question de M. M. Gaetanino

**Escalier rue des Vernes 26**

L'escalier appartient au propriétaire de l'immeuble qu'il dessert, lequel est un privé habitant à Zurich. Nous sommes à la recherche de la personne qui gère cet immeuble et lui faire part de cette situation.

\* \* \*

**6. Election d'un-e président-e de la commission santé et sécurité en remplacement de M. David Dournow (UDC), démissionnaire**

**M. Trippel** indique que l'UDC propose Mme Adriana Schweizer en tant que nouvelle présidente de la commission santé et sécurité.

**Aucun autre candidat n'est présenté ; Mme Schweizer est élue par 29 voix pour et une abstention.**

\* \* \*

**7. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble en remplacement de M. David Dournow (UDC), démissionnaire**

**Mme Schweizer** indique que l'UDC propose la candidature de M. Martin Trippel.

**Aucun autre candidat n'est présenté, M. Trippel est nommé par 29 voix pour et une abstention.**

\* \* \*

**8. Nomination d'un-e délégué-e UDC du Conseil municipal au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) en remplacement de Martin Trippel, démissionnaire du Conseil de fondation**

**Mme Schweizer** fait la déclaration suivante :

*« La mairie nous avait fait part que M. Trippel ne pourrais plus être délégué au conseil de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM), si il devient officiellement conseiller municipal. Nous n'avons rien trouvé dans le règlement, mais selon les directives de la mairie ; il avait été décidé et voté lors d'un conseil municipal dans le passé, qu'un conseiller municipal ne peut pas être délégué du FNM. Nous demandons ci présent la suspension de ce point, jusqu'à la preuve du contraire. Donc, pour nous M. Trippel reste comme déléguée au conseil de la fondation Nouveau Meyrin (FNM). »*

**M. Cornuz** précise que le Grand Conseil se penche actuellement sur les statuts de la FNM, lesquels ont été validés il y a environ une année par le Conseil municipal ; il observe qu'il n'y a pas trace de cette question de double mandat au sein des statuts de la FNM et que les éventuelles nouvelles modifications apportées à ces derniers ne pourraient potentiellement entrer en vigueur au minimum que dans une

année, le temps que le Grand Conseil se penche à nouveau sur cette nouvelle version des statuts.

**Mme Schweizer** indique qu'elle souhaite avoir des preuves sur l'impossibilité de cumuler ces mandats.

**M. Cornuz** souligne qu'il prend bonne note de cette demande et rappelle que M. Trippel a déjà adressé un courrier de démission à la FNM ; il convient donc, pour la bonne forme, qu'il adresse un nouveau courrier indiquant qu'il entend finalement rester au sein du conseil de fondation et qu'il ne démissionne pas.

**Mme Schweizer** indique qu'elle souhaite que l'on sursoie ce point et attends une réponse de la Commune.

**M. Halimi** indique que ce point de l'ordre du jour est donc sursis.

**9. Délibération n° 2022-21 relative à l'adoption d'un nouveau règlement des cimetières de la ville de Meyrin**

**M. Tremblet** présente brièvement ce projet de délibération qui a pour objectif de mettre à jour un règlement qui a déjà 18 ans et qui nécessite une véritable refonte afin d'y intégrer des modifications importantes et de le rendre plus lisible. Il souligne qu'il y a quelques modifications majeures, notamment la mise en place d'une disposition transitoire entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur la durée des concessions des tombes à la ligne afin de se mettre en conformité sur la loi cantonale sur les cimetières. Il souligne qu'une séance de commission est déjà prévue le 8 décembre prochain, en présence en principe de la juriste qui a suivi l'élaboration de cette nouvelle version du règlement.

**M. Halimi** annonce que le Bureau préconise le renvoi de la délibération en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** procède au **vote du renvoi de la D-2022-21 en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, lequel est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**10. Délibération n° 2022-15a relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023**

**M. Halimi** souhaite en premier lieu rappeler la décision de la commission de liaison quant au traitement des amendements dans le cadre du processus budgétaire :

*« La commission de liaison a convenu d'appliquer la procédure suivante pour le traitement des amendements :*

- a) *Une commission finances (simple) « amendements » est planifiée entre le bureau du CM du mois de novembre et le caucus du CM du mois de novembre, et devrait, si la planification le permet, se tenir au minimum 10 jours calendaires après la dernière séance de commission finances qui a traité le budget.*
- b) *Cette commission finances « amendements » permet à chaque groupe politique, à tour de rôle, de présenter la liste de ses amendements en utilisant le modèle transmis par le service des finances. Les autres membres de la commission peuvent intervenir pour des questions de compréhension. Les amendements ne sont pas préavisés.*
- c) *Les groupes qui ont déposé un ou des amendements en commission finances « amendements » sont tirés au sort lors de cette commission afin de déterminer leur ordre de passage en séance du Conseil municipal. Les autres groupes sont également tirés au sort entre eux afin de déterminer l'ordre de passage du second tour des amendements.*
- d) *Lors de la séance du Conseil municipal, le bureau traite d'abord les amendements déposés en commission finances « amendements » (= 1<sup>er</sup> tour), groupe par groupe selon tirage au sort. Pour chaque groupe, le bureau traite d'abord les amendements qui augmentent les recettes ou qui diminuent les charges, puis les amendements du groupe qui diminuent les recettes ou qui augmentent les charges afin de s'assurer que le budget ne devienne déficitaire ou que le déficit déjà présent soit augmenté. Si un amendement déposé par un autre groupe lors de la commission finances « amendements » ou directement lors de la séance du Conseil municipal touche la même rubrique comptable et le même sujet, alors le bureau doit traiter tous les amendements concernés en même temps, du plus éloigné au plus proche du montant proposé par le Conseil administratif.*
- e) *Après que le bureau ait traité tous les amendements déposés en commission finances « amendements », il procède au traitement des éventuels autres amendements (2<sup>d</sup> tour) déposés directement lors de la séance du Conseil municipal et pas encore traités lors du premier tour. Pour ce faire, il prend les amendements dans l'ordre des groupes tirés au sort pour le deuxième tour et procède de la même manière que pour le premier tour. »*

**M. Halimi** indique ensuite que le Bureau propose, après la lecture du rapport, de traiter l'ensemble des amendements, puis de procéder aux prises de position et au vote final de chacune des délibérations. Aucune opposition n'étant exprimée sur cette manière de procéder, il cède la parole au rapporteur Michel Fabre.

**M. Fabre** procède à la lecture du rapport de la commission des finances :

*« Nous voici arrivés à l'heure du rapport sur les commissions traitant du projet de budget 2023. Un projet de budget pas comme les autres, pas de traitement ligne par ligne et beaucoup de prises de position des groupes que je ne vais pas pouvoir livrer in extenso ; un résumé et certains choix ont donc dû être faits. Je vous prie de m'excuser d'avance si ces choix et résumés ne reflètent pas 100% votre pensée, j'ai fait de mon mieux.*

*Ce rapport n'aurait pas pu être rédigé sans l'excellent travail de notre administration, je remercie le service des finances, Mme Favre de Oliveira en tête, les rédactrices*

*des procès-verbaux, le Conseil administratif ainsi que l'ensemble des services de notre administration qui ont œuvré pour ce budget.*

*L'ensemble des commissions se sont déroulées sous la très compétente et bienveillante présidence de M. Amato. En présence du Conseil administratif in corpore, M. Tremblet, Maire, Mme Leuenberger, Conseillère administrative, M. Cornuz, Conseiller administratif. Pour l'administration, M. Solai, Secrétaire général, Mme Favre Secrétaire générale adjointe et cheffe du service des finances, Mme Rebetez, Secrétaire Générale adjointe. Je présenterai juste les exceptions et absences. Je tente de rester à une page A4 par commission ; citer le moins de chiffres et de technique comptable possible est un parti pris pour laisser plus de place aux discussions d'ordre politique.*

### **05/10/2022 présentation objectifs politiques par le CA**

*Double commission élargie sous la bannière administration générale et donc sous la présidence de M. Clerc, sans présence de membres de l'administration.*

*Le Conseil administratif nous présente sa vision de la situation ainsi que la genèse du projet de budget 2023, en débutant par un historique du contexte et des budgets précédents, marqués par RFFA et la Covid. La situation économique genevoise est marquée par les incertitudes liées à la crise énergétique et la guerre aux portes de l'Europe, qui entraînent inflation, augmentation des taux d'intérêts, flambée des prix de l'énergie et de la construction. Pour le projet de budget 2023, il est tenu compte d'une augmentation de 184% des prix de l'énergie soit CHF 1'500'000.-, une inflation de 3% et des taux d'intérêts estimés à 1,5%. Le tout avec la pression d'être en mesure de présenter des budgets positifs à partir de 2026.*

*Le Conseil administratif table sur une hausse des recettes de CHF 9'000'000.- (PP, PM TPE, Fonctionnement).*

*Il s'ajoute à ce tableau une hausse des charges incompressibles de CHF 11'700'000.- (GSIS, GIAP, SIACG, énergie) et une hausse de CHF 6'000'000.- des charges liées à l'activité interne.*

*En partant d'une version zéro du budget en août 2023 et constant à ce moment un budget fortement déficitaire, le Conseil administratif prend les décisions suivantes :*

- *Pas de nouveaux postes, seulement les modifications des taux d'activité sont acceptées par le Conseil administratif*
- *Suppression de l'annuité pour tous les employés au-dessus du salaire médian*
- *Vie chère fixée à 3%*
- *Economie d'énergie 5% sur l'électricité et 10% sur le chauffage*
- *Coupe linéaire de 3% sur les charges de biens et services (nature 31)*
- *Coupe linéaire de 2% sur les subventions (exception des subventions sociales)*
- *Passage du centime à 46*

*Avec ces décisions, le déficit budgétaire initialement prévu à CHF 8'900'000.- est ramené à CHF 2'086'000.- Ce projet de budget comprenant ce déficit va être déposé devant le Conseil municipal. En conclusion, le projet de budget 2023 demande un effort de solidarité à tous les acteurs, les collaborateurs qui ne toucheront pas d'indemnités, l'ensemble des Meyrinois, car les prestations vont se voir amputées d'un pourcentage linéaire pour*

*une partie d'entre elles, d'autres continueront d'être annulées en 2022, ils pensent en particulier au voyage à l'étranger des aînés. Le contribuable verra ses impôts 2023 augmenter afin de participer à cet effort solidaire. Ils estiment que ce projet de budget*

*2023, avec le déficit proposé, est un projet de budget solidaire avec l'ensemble des Meyrinois. Il permettra de se conformer aux obligations légales et de retrouver l'équilibre d'ici 2026.*

*Le président ouvre les questions qui au début ressemblent plus à des prises de position.*

*Un commissaire salue le travail du Conseil administratif en matière d'économies mais le trouve insuffisant. Il souhaite un budget « t0 » qui remette les choses à plat pour savoir où nous en sommes. Il assume un exercice fortement déficitaire en refusant la suppression des annuités et l'augmentation du centime. Il respecte le travail du Conseil administratif mais n'accepte pas leurs propositions.*

*Un commissaire dit que nous sommes face à un budget catastrophiste, il rejette des économies qu'il juge disproportionnées. Il revient sur l'historique des budgets qui démontre que les prévisions négatives ne se sont jamais concrétisées. Il critique la suppression de l'annuité et des coupes linéaires qui ne sont pas de son goût. Il souhaite des économies avec plus de courage politique.*

*Un commissaire rejoint les propos de ses préopinants en ajoutant que les estimations fiscales cantonales sont notoirement fausses depuis des années. Il estime qu'il est difficile d'aller devant la population avec des comptes positifs et une demande de hausse du centime en cette période économiquement difficile. Il parle de tyrannie des budgets déficitaires.*

*Un commissaire signale que le Rubicon pour son groupe est la hausse du centime, que son groupe ira au référendum s'il y a franchissement du dit torrent.*

*Plusieurs commissaires estiment que les économies d'énergie sont insuffisantes.*

*Une commissaire s'inquiète de la santé morale et physique des collaborateurs à la suite du blocage des nouveaux postes. Il lui est répondu que c'est une préoccupation constante du Conseil administratif qu'il existe un dispositif de prévention et une personne de confiance.*

*Plusieurs commissaires posent des questions sur la définition du salaire médian et le nombre de gens impactés. Il est répondu qu'il est basé sur un calcul annualisé à 100% de l'ensemble des collaborateurs, toutes ne sont pas éligibles à l'annuité, sur les 500 personnes concernées, 220 ont une rémunération sous le salaire médian.*

*Une commissaire souhaite plus de sobriété et n'envisage pas un retour à la normale post Covid. Elle pense que la crise énergétique nous force à nous poser les bonnes questions et souhaite restreindre notre emprunte sur le monde.*

*Deux commissaires souhaitent une liste exhaustive des postes refusés par le Conseil administratif.*

*Il y a ensuite un débat sur le marché de l'énergie, plusieurs commissaires souhaitent des explications. Le Conseil administratif répond qu'ils sont arrivés au plus mauvais moment dans les négociations des tarifs bloqués.*

*Les commissaires demandent au Conseil administratif que va-t-il se passer si le Conseil municipal refuse le centime. Le Conseil administratif demande d'attendre les explications avant de prendre une position trop hâtive.*

*Un commissaire souhaite savoir si le Conseil administratif est conseillé pour définir ces choix et si le Conseil administratif est en contact avec d'autres communes. Le Conseil administratif répond que c'est un collège qui prend les décisions et qu'ils sont en contact avec d'autres magistrats, mais la situation des communes est très variable.*

*Un commissaire souhaite répartir les 3% de vie chère autrement que de façon linéaire. Il lui est répondu que cela ne fait pas partie des statuts du personnel et que ce n'est pas une option.*

*Un commissaire pense que les investissements pour 2023 sont trop ambitieux.*

*Une commissaire souhaite savoir comment se sont passées les négociations avec la commission du personnel concernant l'annuité et si certains services se sont plaints. Le Conseil administratif répond qu'il n'y pas eu de longues séances, n'y d'âpres négociations ; il y a une inquiétude partagée sur la santé des collaborateurs et leur capacité à accomplir leurs missions.*

*Un commissaire voit une incohérence de voter un budget d'austérité en présentant un futur noir, de plus en plus difficile, et de ne pas accepter la création de postes pour un des services qui s'occupe de la population la plus directement touchée. Tout ceci sera évalué par le Conseil administratif en fonction des besoins et de la situation économique.*

*In fine le Conseil administratif déclare avoir entendu les remarques des commissaires. Il précise qu'ils sont venus présenter le projet de budget sur lequel ils ont travaillé depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le projet de budget qui va être déposé leur donnera l'occasion d'entrer plus profondément dans les chiffres, comprendre le plan financier et voir différemment la conclusion qu'ils en tirent. Ils sont à la disposition des chefs de groupes pour discuter et voir de quelle manière ils peuvent trouver une solution commune.*

### **10/11/2022 CM**

*Je vous renvoie au procès-verbal du conseil municipal, juste un mot pour préciser que le Conseil administratif et les groupes restent sur leurs positions, tout en exprimant une volonté de discussion sur le projet de budget pour arriver à un compromis.*

### **13/10/2022 présentation PI, PF, compte de résultat à 3 niveaux par natures, budget de fonctionnement 2f/2n**

*Elargie, excusé M. Cornuz*

*Le Conseil administratif souhaite défendre son budget et présenter le déroulé de la soirée. Mme Favre de Oliveira se livre à une présentation des budgets et résultats 2018-2021. Le message principal est que le fort excédent de 2021 est grande partie due à de report sur 2020 et que les calculs faits par le service des finances et les pourcentages ajoutés par le Conseil administratif sont proches de la vérité des comptes. Le simulateur de recettes est un outil fiable.*

*Un commissaire comprend que cette présentation sert à justifier le budget du Conseil administratif, mais se pose la question de savoir si le Conseil municipal a été entendu lors de la dernière plénière. Le Maire répond que cette démonstration vise à expliquer les choix du Conseil administratif.*

*Mme Favre de Oliveira passe au plan financier en expliquant les éléments qui rentrent dans les calculs, soit un taux d'intérêt à 1.5%, une hausse des charges de 2.5% et les amortissements selon la liste des biens et services.*

*Deux commissaires posent des questions sur les taux d'intérêts, il leur est répondu que c'est un courtier qui propose les emprunts et que ce taux semble actuellement le bon chiffre. A la question combien faut-il encore emprunter en 2022, il est répondu environ 8 millions basés sur les prévisions de cash-flow.*

*Mme Favre de Oliveira fait remarquer que les résultats sont négatifs dès 2022, et que le déficit augmente de 9,3 millions en 2023 jusqu'à 17 millions en 2030, puis diminue, ce qui signifie que les recettes fiscales projetées ne sont pas suffisantes pour financer le ménage communal courant des prochaines années. La situation devra toutefois obligatoirement être positive dès 2026.*

*Un commissaire remercie Mme Favre de Oliveira pour son travail, mais remarque que les chiffres utilisés représentent le pire scénario et que, par le passé, les hausses d'emprunts et prévisions d'évolution du centime ne se sont jamais confirmées. Le Conseil administratif pense que les résultats positifs des années passées ne se reproduiront pas ; le Conseil administratif souhaite poursuivre ses investissements. Le projet de budget présenté reflète la réalité actuelle définie entre autres par le Covid, l'inflation, la récession, le conflit en Ukraine, une hausse « assez exceptionnelle » des charges non négociables en 2023 et des indicateurs troublés sur les recettes. Le Conseil administratif se veut prudent et justifie donc son budget.*

*Un commissaire remarque que le plan des investissements pour 2023 est extrêmement élevé et demande que ces chiffres soient plus réalistes. Le Conseil administratif compte faire un gros travail sur le plan des investissements pour 2024.*

*Un commissaire, basé sur son expérience professionnelle, estime que, dans une situation difficile, on fait des choix. Il constate également les menaces financières et politiques venant du canton. Le Conseil administratif entend ces propos mais constate qu'il y a des blocages au niveau de l'ACG et que tout le monde n'a pas les mêmes soucis.*

*Le Conseil administratif constate que la situation à venir n'est plus rose et souhaite maintenir sa proposition. Les mesures validées immédiatement par le Conseil administratif sont donc une limitation de la hausse des charges, le maintien des estimations fiscales communales, une hausse du taux des centimes additionnels de 2 centimes, et une révision du plan des investissements et des prestations actuelles. Le Conseil administratif poursuit avec les décisions sur les natures 31 et 36, les charges salariales et les demandes de postes RH.*

*Les questions des commissaires portent sur les 3% de vie chère, une commissaire explique que la coupe dans l'annuité est une perte à long terme pour l'employé. Un commissaire s'interroge sur la grille salariale de la petite enfance. Un commissaire demande quelle est la charge globale de la participation à l'assurance maladie. Toutes ces questions trouvent une réponse du Conseil administratif à la satisfaction des commissaires.*

*Mme Favre de Oliveira montre un tableau avec la classification des contribuables ; le Conseil administratif démontre ce qu'une hausse de 2 centimes représente pour les contribuables. Le Conseil administratif déclare que le centime meyrinois est bas par rapport à ceux de l'Union des Villes Genevoises. Il s'en suit un débat sur la validité du tableau, les moyennes et le nombre de contribuables. Un commissaire constate qu'une fois de plus, c'est la classe moyenne qui est visée par la charge fiscale.*

**18/10/2022 présentation PI, PF, compte de résultat à 3 niveaux par natures**

*Elargie*

*Le Conseil administratif continue sa démonstration pour convaincre que le budget proposé est le bon. Le Maire justifie les 2 centimes par les plans financiers qu'il a présentés. Du point de vue de l'exécutif en effet, seules des recettes supplémentaires d'environ 16 millions permettraient de redresser la situation, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette situation n'est pas nouvelle, mais l'accélération de la hausse des charges est un facteur nouveau. Vu également le plan des investissements, attendre semble trop risqué et anticiper une hausse aujourd'hui semble prudent.*

*Mme Favre de Oliveira reprend la barre. Le plan financier inclus dans les classeurs distribués pour l'examen du budget 2023 est celui qui sera présenté à l'Etat pour démontrer les efforts entrepris pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2026 ou 2027. Elle annonce que, dans le futur, il faudra continuer d'augmenter le centime jusqu'à 50.50. Il est évident que le Conseil administratif n'espère pas arriver à cette situation, mais il est à ses yeux important de poser plusieurs cartes sur la table, soit contenir la hausse des charges, continuer à estimer les recettes fiscales communales, revoir les priorités du plan des investissements, revoir les prestations et leurs coûts, augmenter le taux des centimes additionnels de 2 centimes en 2023 en prévision des années à venir.*

*En réponse à un commissaire, Mme Favre de Oliveira se lance dans une analyse des plans financiers des 8 dernières années. Constatant que l'ensemble des prévisions ne se sont pas toujours réalisées, mais une explication est fournie pour chaque plan expliquant les variations. Entre autres, une évolution du modèle de bien meilleures estimations fiscales et un étalement des investissements.*

*Ensuite, Mme Favre de Oliveira se lance dans une performance de 2 heures sur le plan des investissements et sur le compte de résultat à 3 niveaux par nature. Prenant à chaque fois le temps d'expliquer soigneusement les différences. Ensuite, c'est la liste des comptes à 2 fonctions 2 natures qui est traitée. Il n'y a, durant ce temps, aucune question des commissaires. Je ne vais pas citer ces chiffres, il y en a beaucoup trop pour faire un choix pertinent. Ces chiffres ne correspondent plus tous au budget qui va être voté ce soir, je vous renvoie à vos classeurs pour les détails. Note de la rédaction, je trouve toujours cet exercice impressionnant et la connaissance des comptes encyclopédique. Merci Madame à vous et votre service.*

**01/11/2022 questions, nouveaux postes RH, préavis des projets de délibérations**

*Finances simple*

*Suite et fin du 2F 2N, un commissaire s'interroge sur les 25% d'augmentation des charges pour les cuisines scolaires. Il lui est répondu que c'est une augmentation des fréquentations et une sorte de rattrapage Covid. Une réflexion est naissante autour de la formulation de critères d'accessibilité pour contenir cette prestation ou d'une autre stratégie pour améliorer l'ensemble, notamment les coûts pour les collectivités.*

*Le même commissaire souhaite comprendre l'augmentation pour Transit ; il s'agit d'un poste qui s'inscrit dans la subvention versée à Transit qui sera chargé de ce recrutement.*

*Un commissaire aimerait connaître le coût des installations sportives intérieures et extérieures en termes de consommation d'électricité. L'administration répond que c'est difficile de séparer les choses, vu que c'est une seule installation qui génère le froid.*

*3 questions sont posées sur le 8F3N, une commissaire s'inquiète des charges pour le Wi-Fi dans les crèches, notamment pour des raisons de santé. Il s'agit d'installation pour pouvoir exploiter le nouveau logiciel pour les crèches et ceci de manière contenue et ciblée, dans un but de gestion plus efficace de l'enfant. La même commissaire demande si les salaires des contrats sur appel sont favorisés par la vie chère. Il est répondu par une note au procès-verbal qu'en effet, la vie chère est appliquée à tous les salaires, hormis stagiaires et apprentis dont les montants sont réglementés par les écoles. Le salaire minimum a d'ailleurs été indexé par l'Etat. Un commissaire observe qu'un comptable sera engagé en CDD pour une durée de 5 ans. Ce poste est prévu pour allier la diminution de pourcentage du temps de travail d'une personne proche de la retraite et permettre de diminuer le nombre d'heures supplémentaires et de vacances non prises par l'équipe.*

*Le temps est venu pour la politique, le Conseil administratif demande aux groupes de se positionner sur le budget. Pour bien comprendre, je vais citer le nom des groupes.*

*Pour les Verts, il faut attendre un résultat déficitaire avant de prendre les décisions difficiles qui nous ont été soumises par le Conseil administratif et revenir à un budget 0 avec 9 millions de déficit. Les Verts refusent les coupes linéaires et ne valident pas la suspension de l'annuité. La justification du centime est faible au vu des incertitudes et l'expliquer à la population difficile ; ils déclarent « nous préférons prendre le risque de réaliser un exercice plus déficitaire, en assumer les conséquences devant la population et le leur expliquer. »*

*Pour le PLR qui rejoint largement la position des Verts : « il est temps de faire un budget 0 en prenant le risque d'être déficitaire, mais aussi pour savoir réellement où l'on en est et quel levier il faudra toucher. La position du PLR reste celle déjà exprimée, soit qu'il refuse ce budget qui retient les annuités, augmente le taux des centimes additionnels, et effectue des coupes linéaires. »*

*Pour le PDC-VL, le budget présenté n'est pas adéquat, ils sont contre l'augmentation du taux des centimes additionnels et contre la suspension de l'annuité, même si ce mécanisme leur semble intéressant à utiliser éventuellement dans le futur. Le PDC souhaite la création d'une commission de gestion qui permettrait aux groupes de travailler ensemble en-dehors des périodes d'examen du budget.*

*Les Socialistes proposent une forme de compromis en diminuant d'un point l'augmentation du centime et maintenir le reste du budget. Ce centime additionnel nous paraît un compromis nécessaire au maintien des prestations à la population, notamment des plus défavorisés. Les Socialistes sont favorables à plus d'information, mais souhaitent absolument laisser la main au Conseil administratif dans la gestion opérationnelle.*

*Pour l'UDC, tout a été dit ; il rejoint les positions des groupes Verts, PLR et PDC-VL. L'UDC refusera en tous cas ce budget. Pour ce groupe, le Conseil municipal peut aussi s'attacher à limiter ses propositions de délibérations et tenter de « faire une année tranquille ».*

*La position du MCG s'aligne sur celle des autres groupes, mais le groupe n'acceptera aucune augmentation du taux des centimes additionnels, la période n'étant pas propice de son point de vue. Il ne soutient pas non plus le projet de gel des annuités, mais souhaiterait une réflexion sur le pourcentage de coupe linéaire afin de préserver le bon fonctionnement de l'administration et un niveau acceptable des prestations.*

*Les Verts n'entreront pas dans le projet d'une nouvelle commission, la commission des finances étant l'espace approprié pour ce dialogue. Un reporting ponctuel serait en revanche bienvenu.*

*Le Conseil administratif accueille fraîchement les positions des groupes et s'en va discuter à la pause. Ils reviennent sur les éléments qui ont généré ce budget. Le Conseil administratif n'a pas vraiment entendu de proposition concrète alternative à celle du Conseil administratif, hormis la contre-proposition du groupe socialiste. Il se dit quelque peu déçu car il attendait une plus grande ouverture. Le Conseil administratif se dit déterminé à éviter un refus du budget ainsi que le risque d'un référendum.*

*Retour de pause, qui est toujours un moment propice aux discussions et la réflexion, le Conseil administratif se déclare toujours déçu mais prêt à accepter la proposition socialiste qui serait la base pour un nouveau budget. C'est au tour des groupes d'accueillir fraîchement cette proposition.*

*Le PLR se déclare déçu également et parle d'une position minoritaire des Socialistes. En revanche, le risque existe effectivement que ce budget soit refusé, ou s'il est voté avec 1 centime additionnel, qu'il soit soumis au référendum. Le PLR l'a dit, il souhaite un budget « mis à plat » afin de pouvoir identifier où réduire les dépenses.*

*Le PDC-VL dit avoir entendu la proposition mais la refuse également ; les raisons invoquées restent similaires à celles du groupe PLR.*

*Les Verts disent devoir discuter entre eux et restent ouverts à la négociation. ils souhaitent maintenir les annuités et s'opposent aux coupes linéaires arbitraires, préférant cibler les réductions de charges. Ils sont ouverts à une hausse du taux des centimes additionnels mais n'ont pas arrêté leur position. Le Conseil administratif salue une position d'ouverture.*

*Les Socialistes parlent d'une position gouvernementale, raisonnable et tournée vers l'avenir, celle d'un groupe responsable. Le groupe craint une répétition de ce cirque pour le budget 2024.*

*L'UDC et MCG restent sur leurs positions initiales.*

*Le Conseil administratif remet après chaque intervention l'ouvrage de l'explication sur le métier, mais la situation semble largement arrivée à un point de blocage.*

*Un commissaire rappelle qu'en 2011, un référendum porté par la droite a abouti. Il parle de moment charnière et du fait que son groupe appelle depuis longtemps à faire des économies. Le Conseil administratif rappelle la croissance de la Commune et met en parallèle l'augmentation de la population avec celles des charges. Le Conseil administratif va continuer son travail en vue d'une plus grande sobriété en prenant des décisions difficiles. On pourrait par exemple ne pas renouveler des postes de personnes partant en retraite et réduire la prestation correspondante. Une commissaire est sensible à la sobriété et demande d'arrêter d'en parler, mais de le faire. L'argument de la transition écologique est le seul qui vaille à ses yeux. Si l'on présente des mesures telles que des coupes sur la base d'une vision de civilisation, elle trouve que c'est parlant ; Il faut donc « y aller » et cesser de tergiverser.*

*Une commissaire ne saisit pas la cohérence du message des coupes dans les subventions. Elle ne soutient pas les concepts de coupes médianes et de phase de test, sans savoir clairement qui est touché par ces coupes. Le Conseil administratif répond qu'on ne touchera donc pas aux aînés, ni aux plus précaires, ni au CEFAM, ni au Salto de l'escargot, ni à la FASE. En revanche, le Conseil administratif assume une baisse supportable de 2% des subventions dans le domaine des loisirs, sport et culture confondus. Une phase-test est prévue pour observer l'impact d'une réduction de 3% dans certains domaines avec un arbitrage quotidien entre les dépenses. La commissaire se dit inquiète pour la Maison Vaudagne.*

### **02/11/2022 questions, nouveaux postes RH, préavis des projets de délibérations – réserve**

*Finances simple, excusés Mme Rebetez et M. Solai*

*Cette séance est l'occasion de préavisier les délibérations liées au budget qui ne posent pas question à ce stade. Sont ainsi écartées du préavis de ce soir les délibérations n° 2022-15 relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel et n° 2022-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.*

*D'entrée un commissaire se pose la question de savoir ce qu'il va se passer s'il n'y a pas d'accord CA-CM, un autre veut repousser le vote du budget en décembre. Le Conseil administratif est prêt à une situation de clash et ne pense pas qu'il soit judicieux de repousser le vote, mais c'est au Bureau d'en décider.*

*La délibération n° 2022-16a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 est préavisée favorablement à l'unanimité par 12 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC)*

*La délibération n° 2022-17a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'553'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises est préavisée favorablement à l'unanimité par 12 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC)*

*La délibération n°2022-18a relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux est préavisée favorablement par 10 oui et 2 abstentions (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 UDC ; 2 abstentions PLR)*

*On passe ensuite à la délibération des investissements qui fait plus débat. Le Conseil administratif précise d'emblée que toutes les propositions formulées ici ont été « passées à la moulinette » et certaines ont été déjà retirées de la liste. Certains remplacements de matériel ou d'équipements peuvent en effet être étalés dans le temps.*

*Les questions portent sur le besoin de classer ces dépenses, sur le mobilier de la Ferme de la Golette, sur l'achat de vélos, sur le mobilier pour l'Auberge communale, des ventilateurs trop chers, les uniformes de la musique municipale, de décorations lumineuses, d'équipement technique de cuisine, de cadre de tombes, d'espace télévision, de chaises pour le Jardin alpin et de machines à laver. Une commissaire demande s'il y a une possibilité de mutualisation avec d'autres communes. Toutes ces interrogations trouvent une réponse par le Conseil administratif ou l'administration.*

*La délibération n° 2022-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'584'528.-pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier est acceptée par 5 oui (2 PDC-VL, 1 PLR, 2 UDC) et 7 abstentions (3 S, 3 Ve, 1 PLR).*

### **09/11/2022 Discussion projet de budget 2023**

*Finances simple, excusée Mme Leuenberger*

*Une nouvelle séance très politique avec la présentation par le Conseil administratif de divers scénarii et plans financiers correspondants. Je ne vais pas citer tous les chiffres, le Conseil administratif défend sa position de manière étayée. Les discussions sont sereines mais aboutissent à une position de blocage, tous les groupes restant sur leurs positions. Les Verts, après leur caucus, ont adopté la position du ni-ni. Ce qui fait que seuls les Socialistes peuvent adopter ce budget modifié en fonction de leur demande.*

*La première proposition du Conseil administratif est son budget présenté au Conseil municipal du 10 novembre avec des chiffres actualisés, présentant un déficit de 2,09 millions. Ce budget apparait raisonnable et non anxiogène au Conseil administratif.*

*Puis le Conseil administratif présente le budget dit du ni-ni (pas de centime additionnel et annuité pour toute l'administration) ce qui porte le déficit à 7 millions. Pour le Conseil administratif, ce budget ne favorise pas une vision à long terme et une hausse du centime significative à venir dans le futur.*

*Puis on passe à la proposition dite du « PS » avec un centime et non deux qui est marqué par un déficit de 3.89 millions. Le Conseil administratif se dit prêt à prendre ce risque.*

*Le Conseil administratif souhaite éviter un refus du budget par le Conseil municipal (douzièmes provisionnels) et limiter au maximum le risque d'un référendum lancé par un groupe politique contre une partie du budget. Il fait ce qui ressemble à une proposition finale basée sur celle du groupe socialiste avec l'ensemble des chiffres basés sur les dernières estimations du canton. Le nouveau résultat proposé pour 2023 est une perte de 3,1 millions. Ces modifications seront reportées dans le projet de budget et seront présentées sur la liste des comptes à 2 fonctions et 2 natures (2F2N) soumise au vote de la plénière. Le plan financier ajusté selon cette proposition projette un budget déficitaire de 5,9 millions en 2026*

*et de 7,7 millions en 2027. Avec cette proposition, et malgré le travail annoncé du Conseil administratif sur les prestations et les investissements sur 2024-2025, l'équilibre ne pourrait être atteint en 2026-2027 qu'avec une hausse raisonnable du centime additionnel, un risque que le Conseil administratif est prêt à prendre.*

*Pour faire simple, les groupes restent sur leurs positions, seul un groupe accepte cette proposition. Mais les groupes doivent encore faire des caucus pour déterminer les positions finales. Les prises de positions sont très semblables à ce qui a déjà été décrit plus haut dans le texte ; pour léser personne, je n'en cite aucune.*

*Le Conseil administratif se positionne sur ce qu'il faut appeler un refus du CM, je vais faire du verbatim pour que tout le monde comprenne le dérouler de ce Conseil municipal. Par la voix du Maire, il s'exprime et indique que, dans le cas de figure où la position de la majorité des groupes politiques n'évoluerait pas d'ici aux séances de commission du 15 novembre et afin d'éviter un refus du projet de budget, le Conseil administratif prendrait acte en plénière à contre-cœur des décisions de la majorité du Conseil municipal et modifierait en conséquence le projet de budget en réintroduisant l'annuité pour toutes et tous et en supprimant la hausse de 2 centimes. Il rappellerait en plénière que ce projet de budget modifié n'est pas responsable et encore moins durable et qu'un bénéfice n'est pas signe de mauvaise gestion, mais permet l'autofinancement des investissements. Il confirmerait aussi son engagement à travailler le plan des investissements et les prestations pour les prochains budgets.*

### **15/11/2022 présentation des amendements par les groupes politiques**

#### *Finances simple*

*La parole est à Mme Favre de Oliveira pour un récapitulatif des modifications apportées au budget suite aux nouvelles projections fiscales du Canton et de la dernière relecture du budget. Mme Favre présente le budget à deux fonctions et deux natures (2F2N) mis à jour après intégration d'un nombre de modifications. Elle ne mentionnera pas ici les transferts entre comptes, qui n'impactent pas le budget total. Le total des charges passe ainsi de CHF 136'964'318.- à CHF 136'976'509.-, avec une hausse de CHF 12'191.-, et le total des revenus passe de CHF 134'878'413.- à CHF 133'886'106.-, avec une baisse de CHF 992'307.-. Le déficit passe ainsi de CHF 2'085'905.- à CHF 3'090'403.-, soit un écart négatif d'un peu plus d'un million.*

*Un commissaire demande un chiffre pour le budget ni-ni, il lui est répondu un budget déficitaire de 6,3 millions.*

*Présentation des amendements : l'ordre de présentation est tiré au sort : les Verts puis le PLR. Les 7 amendements sont présentés : 6 pour les Verts et 1 pour le PLR.*

- *Amendement n° 1 (Ve) : 02 Services généraux 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Maintenance du Wi-Fi (réduction de charge de CHF 50'000.-)*
- *Amendement n° 2 (Ve) : 96 Administration de la fortune et de la dette 44 Revenus financiers – Locations de locaux (augmentation de recettes de CHF 14'400.-)*
- *Amendement n° 3 (Ve) : 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Chauffage (réduction de charges de CHF 63'117.-)*

- *Amendement n° 4 (Ve) : 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Electricité (réduction de charges de CHF 126'233.-)*
- *Amendement n° 5 (Ve) : 36 Charges de transfert – Subventions (augmentation de charges de CHF 153'000.-)*
- *Amendement n° 6 (Ve) : 59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs 36 Charges de transfert – Aide au développement (augmentation de charges de CHF 36'000.-)*
- *Amendement n° 1 (PLR) : Point 2 du « décide » de la délibération n° 2022-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter*

*Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres demandes ou questions. Il invite la commission à préavisier les délibérations qui ne l'ont pas encore été lors de la dernière séance de commission :*

*La délibération n° 2022-15a relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023 est refusée par 3 oui (3 S) et 8 non (3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC)*

*La délibération n° 2022-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est refusée par 3 oui (3 S) et 8 non (3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC)*

*Ainsi se termine ce rapport merci de votre patiente écoute de ce long fleuve pas toujours tranquille. »*

**M. Halimi** remercie M. Fabre pour son rapport précis et complet ainsi que l'administration pour tout le travail fourni en amont et pendant les séances de commission, en particulier Mme Favre de Oliveira.

*Pause de 20h00 à 21h03.*

*Arrivée de M. Lorentz à 21h03.*

**M. Halimi** rappelle que le tirage au sort a désigné en premier les Vert.e.s qui vont présenter 6 amendements déposés en commission et concernant la D-2022-19a, puis ensuite le PLR présentera un seul amendement concernant le même objet. Il précise que les Vert.e.s ont également déposé un autre amendement concernant la D.2022-20a, puis, lors du deuxième tour, encore 4 autres concernant à nouveau la D-2022-20a ; le PLR quant à lui a également déposé un autre amendement pour ce même objet ; toutes ces propositions vont être traitées après les amendements annoncés au premier tour.

Amendement n°1 (Ve): 02 Services généraux 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Maintenance du Wi-Fi (réduction de charge de CHF 50'000.-)

**M. Bucher** indique avoir été très surpris de constater un budget de CHF 60'000.- pour des frais de fonctionnement annuels pour l'installation Wi-Fi appartenant à la Commune. Il affirme que cela ne concerne que 5 crèches ; or avec un tel montant, l'on parle presque d'un salaire annuel pour la maintenance des installations Wi-Fi. Il indique qu'une fois installé, un tel réseau ne demande en général pas énormément

de maintenance. Cette dépense semble donc, aux yeux des Vert.e.s, disproportionnée. Il rappelle que l'installation n'est pas incluse dans le montant et qu'il ne s'agit que de redevances annuelles pour la maintenance. Il ajoute que ce Wi-Fi a pour seul but d'accéder aux logiciels des tablettes et explique que l'amendement proposé correspond au coût annuel de la solution alternative de mettre des cartes SIM dans les tablettes en question. Il affirme que l'accès internet pourra donc être fourni pour un coût six fois moins élevé. Il ajoute qu'un réseau Wi-Fi, sans une telle maintenance, les convaincra aussi. Il précise que les éventuelles questions de sécurité pourront être réglées de manière équivalente à différents niveaux. Il termine en soulignant que le groupe des Vert.e.s invite le Conseil municipal à soutenir cet amendement.

**Mme Leuenberger** rappelle que cette dépense est en lien avec le développement intercommunal d'un logiciel de gestion des crèches, tant au niveau administratif que pédagogique, notamment pour le suivi des enfants et la liaison avec les parents. ; il s'agit d'un développement de projet qui est en cours depuis environ 5 ans. Elle rappelle que la Commune est liée par le partenariat intercommunal pour la suite du déploiement de ce projet et que Meyrin est commune-pilote, tant pour ce déploiement de logiciel, que pour le matériel informatique devant permettre son exploitation. Elle explique que cette dépense permet d'acquérir les outils prévus et nécessaires pour travailler en intercommunalité, avec les autres communes du canton. Elle ajoute que l'actualité de ce développement de projet connaît un peu de retard, que cette dépense ne sera pas faite tant que l'on n'est pas prêt à partir en production et que le réseau Wi-Fi restera désactivé jusqu'à ce que le logiciel soit totalement abouti, les utilisateurs formés et Meyrin, en tant que commune pilote, prête à faire les tests nécessaires pour un déploiement sur l'ensemble des autres communes. Elle considère que cette forme d'amendement est une ingérence dans le développement d'un projet intercommunal et ne permettra tout simplement pas d'atteindre les objectifs fixés, puisque l'on serait empêché d'acheter les tablettes et de développer le réseau Wi-Fi pour les faire fonctionner.

**M. Fabre** indique en premier lieu que le groupe socialiste va refuser l'ensemble des amendements proposés aujourd'hui. Il considère qu'il est compliqué, dans un budget déjà tendu, d'avoir des amendements aléatoires. Il comprend le point de vue des Verts par rapport aux subventions et l'aide au développement mais il estime que les recettes qu'ils essayent de générer en coupant le Wi-Fi et en demandant plus de coupes dans l'électricité et le chauffage sont aléatoires car personne ne sait si elles sont réalisables. Il relève que si l'on coupe le projet aujourd'hui, l'on n'aura plus de logiciel pour les crèches. Il ajoute enfin que le Conseil administratif a déjà prévu des coupes dans le budget en termes de chauffage et d'électricité qui sont conséquentes.

**Mme Tschudi-Spiropulo** se demande si Mme Leuenberger estime que les cartes SIM ne pourront pas accéder à ce réseau et s'il y a une incompatibilité prouvée.

**Mme Leuenberger** indique qu'elle n'est pas du métier d'ingénieur, mais elle ajoute que cette hypothèse suppose que l'on arrive à convaincre l'ensemble des développeurs du projet, les techniciens et les autres magistrats communaux que le choix qui a été fait en intelligence collective jusqu'ici n'est pas le bon car le Conseil municipal de Meyrin a décrété que les cartes SIM étaient ce qui nous fallait. Elle précise en outre que le projet intercommunal prévoit actuellement le développement de ce réseau Wi-Fi au travers de tablettes qui sont prévues pour fonctionner ensemble. Elle indique enfin que si, à Meyrin, l'on veut des cartes SIM, cela suppose

que l'ensemble des communes utilisent aussi des cartes SIM et qu'il y aura donc probablement des surcoûts liés à l'adaptation du logiciel, tel qu'il est développé aujourd'hui ; donc a priori, la réponse est non.

**Mme Hartmann** relève que l'on a tous des expertises diverses et variées en informatique et que l'on a plein de questions ; elle propose donc au Conseil municipal de soutenir l'amendement et que, si le Conseil administratif éprouve le besoin de clarifier les choses, qu'il convoque une commission ; elle estime qu'après un travail en commission, rien n'empêche de voter en urgence cette somme l'année prochaine. Elle considère qu'il faut profiter du retard du projet et organiser une commission afin de poser toutes les questions, y compris aux spécialistes.

**Mme Leuenberger** considère qu'une gestion efficace et efficiente, aux yeux du Conseil administratif, n'est pas de le priver de dépenser une somme qui permet d'aller au bout des projets engagés ; elle estime que l'on doit faire confiance sur le fait que ce sont les meilleurs choix qui se sont opérés. Elle observe que l'on ne va pas du tout faire ce qui est prévu avec 10'000.-, lorsque ce sont 60'000.- qui sont initialement prévus dans le budget de cette partie du projet. Elle ajoute que le temps de concertation proposé a déjà eu lieu au sein d'un conseil intercommunal avec l'ensemble des magistrats des communes participantes. Elle ajoute que cela n'empêche toutefois pas le Conseil administratif de venir rendre compte de l'avancement du projet auprès du Conseil municipal.

**M. Bucher** relève que l'on parle seulement de la connexion pour un logiciel ; il ne comprend pas en quoi la proposition met en péril le projet.

**M. Tremblet** souligne que ces CHF 60'000.- concernent les tablettes, l'installation et les logiciels qui permettront l'entretien et la maintenance de ces tablettes et de ces logiciels, alors que l'installation Wi-Fi a déjà été faite dans les crèches, cela a été fait en prenant sur la délibération relative aux systèmes informatiques, votée par le Conseil municipal. Il précise en outre que les travaux d'installation du Wi-Fi dans les crèches ont déjà été effectués. Il indique par ailleurs que cette ligne concerne la gestion totale du système Wi-Fi dans les locaux de l'administration.

**M. Scandurra** souligne que le PDC-VL ne votera pas cet amendement et il remercie M. Tremblet de rappeler ce qui avait déjà été indiqué en commission. Il observe que le vote de cet amendement ferait que l'on se retrouve avec du matériel qui reste éteint, ce qu'il trouve un peu triste pour l'économie.

**M. Amato** estime que les éclairages donnés ce soir sont intéressants mais il affirme que ces éléments n'ont cependant pas été présentés en commission ; il ne voit pas le mot de logiciel dans la ligne budgétaire, il estime donc qu'il s'agit seulement de maintenance Wi-Fi ; il ne comprend pas pourquoi il y a une différence de CHF 60'000.- par rapport aux autres années.

**M. Fabre** souligne que l'on s'apprête à voter un budget déficitaire de 6,3 millions et que l'on parle ici d'une économie de CHF 50'000.- ; il pense que l'on peut peut-être éviter un réseau public avec des cartes SIM pour des données sensibles relatives à des enfants ; il relève qu'il est envisageable que le logiciel en question requiert un réseau Wi-Fi crypté.

**M. Halimi** met au vote l'amendement :

**L'amendement n°1 (Ve): 02 Services généraux 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Maintenance du Wi-Fi (réduction de charge de CHF 50'000.-) est accepté par 16 oui et 14 non.**

Amendement n°2 (Ve): 96 Administration de la fortune et de la dette 44 Revenus financiers – Location de locaux (augmentation de recettes de CHF 14'400.-)

**M. Amato** indique qu'on a expliqué en commission que ces logements allaient rester vacants en 2023, ce qui n'est pas acceptable aux yeux des Vert.e.s ; il considère que l'on pourrait y accueillir des familles ukrainiennes, des familles migrantes ou tout simplement des familles meyrinoises qui cherchent des logements à des sommes modiques ; il explique ils ont donc repris les montants du loyer, lors de l'occupation des locaux par la Maison Vaudagne en 2022.

**M. Tremblet** indique que le 282, rte de Meyrin est constitué des locaux occupés anciennement par Transit, ensuite occupés par un magasin de motos, lequel s'est vu résilier son bail par le propriétaire du magasin. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un logement et que personne ne peut y habiter sans effectuer des travaux conséquents, raison pour laquelle le Conseil administratif n'a pas souhaité trouver de solution de remplacement pour l'instant. Concernant le 7, rue Virginio-Malnati, il indique qu'il s'agit des locaux occupés jusqu'alors par la Maison Vaudagne, lesquels nécessiteraient aussi des travaux conséquents pour les transformer en logement, ce qui n'est pas prévu à ce stade. Il précise en outre que le Conseil municipal va devoir être prochainement sollicité pour la rénovation du Vivarium, où se trouve un logement. Il relève que les gens qui occupent ce logement devront être déplacés et que le 7, rue Virginio-Malnati pourrait être l'endroit envisagé comme solution de logement provisoire durant les travaux au Vivarium.

**M. Amato** considère alors que l'on pourrait proposer à des artistes ou des artisans d'utiliser ces locaux durant l'année 2023 ou au moins durant 6 mois.

**M. Halimi** soumet au vote l'amendement :

**L'amendement n°2 (Ve): 96 Administration de la fortune et de la dette 44 Revenus financiers – Locations de locaux (augmentation de recettes de CHF 14'400.-) est accepté par 16 oui, 1 abstention et 15 non.**

Amendement n°3 (Ve): 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Chauffage (réduction de charges de CHF 63'117.-)

**Mme Murciano** relève qu'après le vote unanime du Conseil municipal sur l'urgence climatique, les Vert.e.s souhaitent avoir une économie encore plus ambitieuse ; elle indique qu'ils sont sûrs que les économies d'électricité et de chauffage peuvent être augmentées de 5% chacune et elle ajoute qu'ils constatent encore que des bâtiments et des terrains de sport sont trop souvent illuminés jusqu'à 1h du matin, voire plus.

**M. Tremblet** indique que sa prise de parole vaut autant pour cet amendement que pour le suivant ; il précise que la Ville a bien sûr intérêt à diminuer au maximum sa consommation énergétique ; néanmoins, il souligne que le Conseil administratif considère qu'il est raisonnable de garder les économies aujourd'hui prévues dans ce projet de budget et de tenter de faire mieux plutôt que de nous imposer le double alors que l'on sait quasiment pertinemment que l'on n'y arrivera pas ou alors très difficilement ; il préfère un verre à moitié vide pour essayer de le remplir plus plutôt

qu'un verre à moitié plein que l'on n'arriverait pas à remplir autant qu'on le souhaiterait. Il précise enfin que le Conseil administratif invite le Conseil municipal à refuser cet amendement et le suivant et à lui faire confiance dans la marge de manœuvre d'amélioration potentielle.

**M. Fabre** souhaiterait être un peu concret ; il se demande quel est l'endroit où les Vert.e.s souhaitent économiser 5% d'électricité. Il relève que les Socialistes souhaitent que le Conseil administratif aille le plus loin possible en termes d'économies, mais il ajoute que l'imposition d'un chiffre aléatoire revient à rendre le budget encore plus déficitaire que ce qui ne l'est déjà. Il précise que les Socialistes vont donc être fidèles à leur ligne et voter contre l'amendement mais, vu les majorités bizarres qu'il y a ce soir, il ne veut pas utiliser trop de salive.

**Mme Murciano** désire compléter en soulignant que les Vert.e.s ont clairement énoncé les économies proposées, à savoir la réduction de l'éclairage des bâtiments la nuit ainsi que celle du chauffage des vestiaires des terrains sportifs, lesquels sont chauffés jusqu'à 1h du matin, alors que la pratique des sports a largement terminé ; elle pense que les économies ne sont pas difficiles à trouver.

**Mme Leuenberger** pense que l'on peut donner raison aux Verts sur des mesures qui sont atteignables, raison pour laquelle le PB2023 prévoit déjà une réduction de 5% sur tout ce qui dépense du chauffage en 2023 et de 10% sur les charges d'électricité ; elle relève que les deux amendements présentés proposent quasiment de doubler les deux types d'économie, ce qui, d'un point de vue de la gestion concrète, paraît inaccessible en 12 mois.

**M. Halimi** soumet au vote l'amendement :

Le vote aboutit à 16 oui et 16 non ; le président départage le vote en votant non.

**L'amendement n°3 (Ve): 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Chauffage (réduction de charges de CHF 63'117.-) est refusé par 17 non (y compris le Président) et 16 oui.**

Amendement n°4 (Ve): 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Electricité (réduction de charges de CHF 126'233.-)

Personne ne souhaitant demander la parole, **M. Halimi** soumet au vote l'amendement :

**L'amendement n°4 (Ve): 031 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Electricité (réduction de charges de CHF 126'233.-) est accepté par 17 oui et 15 non.**

Amendement n°5 (Ve): 36 Charges de transfert – Subventions (augmentation de charges de CHF 153'000.-)

**Mme Murciano** indique qu'afin de pouvoir répondre aux besoins de nos associations et ne pas prêter de beaux projets, les Vert.e.s proposent que les coupes linaires (36 charges de transfert) pour un montant de CHF 153'000.- soient réintégrées au budget 2023. Elle ajoute que, sachant que les nouvelles demandes n'ont pas été prises en compte, ils ne trouvent pas juste de procéder à une phase test pour les bénévoles qui œuvrent généreusement en donnant de leur temps et leur énergie pour le bien de notre commune.

**M. Halimi** soumet au vote l'amendement :

Le vote aboutit à 16 oui et 16 non ; le président départage le vote en votant non.

**L'amendement n°5 (Ve): 36 Charges de transfert – Subventions (augmentation de charges de CHF 153'000.-)** est refusé par 17 non (y compris le Président) et 16 oui.

Amendement n°6 (Ve): 59 Prévoyance sociale 36 Charges de transfert – Aide au développement (augmentation de charges de CHF 36'000.-)

**M. Damien Boccard** indique que la diminution du budget alloué à la commission de la coopération et de la solidarité internationale, en se basant sur les charges du budget 2022 en lieu et place du budget 2023 pour une économie de quelques dizaines de milliers de francs était la ligne rouge à ne pas franchir. Il précise qu'il s'agit de la deuxième année consécutive que le Conseil administratif souhaite diminuer ce montant. Il rappelle que les Vert.e.s avaient déjà affirmé en 2021 que cette mesure était contraire à leurs valeurs et à leur éthique et que cette mesure les avait alors indignés et inquiétés. Il souligne que leur groupe est extrêmement fier de la vision progressiste de Meyrin en matière de solidarité internationale ; l'une des rares communes à consacrer 0,7% de son budget à des projets de développement. Il indique que leur parti s'est battu et continuera à lutter pour la mise en place systématique de 0,7% dans les budgets de toutes les communes du Canton. Il affirme que consacrer 0,7 % à la solidarité internationale, c'est dépasser les égoïsmes nationaux. Il estime que cela est essentiel, encore plus en temps de crise, car les régions dont nous parlons en commission de la coopération sont bien plus durement touchées que nous ne le sommes ici. Il ajoute qu'il s'agit d'écosystèmes de régions pauvres, dans une précarité et un chaos encore plus profonds. Il considère que c'est justement en ces temps que notre société doit se montrer encore plus solidaire envers les plus vulnérables, sur le plan local et international. Dès lors, il indique que les Vert.e.s invite le Conseil municipal à voter cet amendement qui demande d'appliquer le 0,7% sur le budget 2023 qui sera voté ce soir. Il invite donc les groupes à se concerter et à avoir peut-être une nouvelle réflexion ; il précise enfin que son groupe demande le vote nominal.

**M. Fabre** rappelle que l'on parle ici de CHF 36'000.- sur un montant de CHF 700'000.- et il pense que, s'il manque à un moment CHF 36'000.- pour une association qui en réellement a besoin, cela passera par une délibération au Conseil municipal et cela règlera le problème ; il considère que les Vert.e.s veulent laver plus blanc que blanc.

**M. Halimi** soumet au vote l'amendement :

Vote nominal :

Amato Maurice	Ve	oui	Hillemanns Hartmut	S	non
Billet Isabelle	MCG	non	Husanovic Sanida	MCG	non
Boccard Damien	Ve	oui	Iswala Placide	S	non
Boccard Pierre	LR	oui	Lorentz Sébastien	LR	oui
Boccard Yolande	DC/VL	non	Loureiro Daniel	S	non

**Séance du 22 novembre 2022  
tenue en séance ordinaire**

Brocard Eric	S	non	Murciano Claudine	Ve	oui
Bucher Denis	Ve	oui	Nobs Cyril	UDC	absent
Clerc Tobias	DC/VL	non	Rheiner Fabrice	MCG	absent
Deluermoz Cosima	DC/VL	non	Sanchez Francisco	S	non
Dimopoulos Elisa	S	non	Scandurra Alessandro	DC/VL	non
Fabre Michel	S	non	Schweizer Adriana	UDC	oui
Ferati Bektesh	UDC	oui	Seeger Pascal	DC/VL	non
Fontanini Marco	S	non	Serrano Philippe	LR	oui
Froidevaux Etienne	Ve	oui	Trippel Martin	UDC	oui
Gaetanino Marco	HP	non	Tschudi-Spiropulo A.	Ve	oui
Grognuz Fabien	LR	oui	Um Esther	Ve	oui
Hartmann Esther	Ve	oui	Willi Pierre-Henri	LR	oui

Le vote nominal aboutit à 16 oui et 16 non ; le président départage le vote en votant non.

**L'amendement n°6 (Ve): 59 Prévoyance sociale 36 Charges de transfert – Aide au développement (augmentation de charges de CHF 36'000.-) est refusé par 17 non (y compris le Président) et 16 oui.**

Amendement n°1 (PLR): modification du deuxième «décide» de la délibération n° 2022-19a : « de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à **44 centimes** »

**M. Grognuz** présente l'amendement proposé par son groupe :

*« Le projet de budget présenté en octobre prévoyait une augmentation de deux centimes additionnels.*

*Selon les estimations du service des finances, une augmentation de deux centimes d'impôts communaux représenterait une augmentation d'impôts de CHF 65.30 pour une personne ayant un revenu entre CHF 50'001 et CHF 100'000 (soit environ 52% des contribuables, 8'005 personnes) par année et pour une personne gagnant entre CHF 100'001 et CHF 200'000 une augmentation de CHF 161.20 (soit environ 20 % des contribuables, 20 %).*

*Il n'est pas tenu compte de la fortune des contribuables dans ce calcul et chose importante, la hausse serait plus importante pour de nombreux contribuables que les CHF 65.30 et CHF 161.20 que je viens de vous mentionner. Sur ces 72 % de*

*contribuables, nous avons également des personnes qui sont imposées à la taxe ordinaire ultérieure (TOU) : les quasi-résidents.*

*La proposition socialiste demandant une hausse d'un centime additionnel a été reprise par le Conseil administratif dans sa présentation du budget. Le groupe socialiste a été le seul à soutenir son amendement contre l'ensemble des groupes présents ce soir-là.*

*Notre groupe a toujours dit, depuis le début, soit il y a six semaines, que l'augmentation du centime additionnel était une ligne rouge. Nous avons été suivis par la majorité des groupes présents dans cet hémicycle. Nous avons attendu que le Conseil administratif revienne avec une proposition acceptable ; tel n'a pas été le cas. Nous sommes un peu restés sur notre faim.*

*Lors de mon premier vote du budget en 2015, lors vote du budget 2016, nous avons un budget de fonctionnement d'environ 99 millions de charges.*

*Lors du début de cette législature, en 2020, nous avons un budget 2021 de fonctionnement d'environ 124 millions de charges !*

*Aujourd'hui, nous avons un budget de fonctionnement d'environ 136 millions de charges !*

*Il est important de rappeler que notre Commune ne vit pas une crise des recettes mais une crise des dépenses !*

*Avant de conclure, j'aimerais bien vous rappeler cette citation, certains d'entre vous la reconnaîtront : 'l'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables !'*

*Notre groupe vous invite à soutenir cet amendement pour donner un signal fort au Conseil administratif qui devra l'année prochaine, ainsi que les années suivantes, se poser les bonnes questions quant à l'utilisation des deniers publics. »*

**M. Grognuz** demande le vote nominal.

Vote nominal :

Amato Maurice	Ve	oui	Hillemanns Hartmut	S	non
Billet Isabelle	MCG	oui	Husanovic Sanida	MCG	oui
Boccard Damien	Ve	oui	Iswala Placide	S	non
Boccard Pierre	LR	oui	Lorentz Sébastien	LR	oui
Boccard Yolande	DC/VL	oui	Loureiro Daniel	S	non
Brocard Eric	S	non	Murciano Claudine	Ve	oui
Bucher Denis	Ve	oui	Nobs Cyril	UDC	absent
Clerc Tobias	DC/VL	oui	Rheiner Fabrice	MCG	absent
Deluermoz Cosima	DC/VL	oui	Sanchez Francisco	S	non

Dimopoulos Elisa	S	non	Scandurra Alessandro	DC/VL	oui
Fabre Michel	S	non	Schweizer Adriana	UDC	oui
Ferati Bektesh	UDC	oui	Seeger Pascal	DC/VL	oui
Fontanini Marco	S	non	Serrano Philippe	LR	oui
Froidevaux Etienne	Ve	non	Trippel Martin	UDC	oui
Gaetanino Marco	HP	oui	Tschudi-Spiropulo A.	Ve	oui
Grognuz Fabien	LR	oui	Um Esther	Ve	oui
Hartmann Esther	Ve	oui	Willi Pierre-Henri	LR	oui

**L'amendement n°1 (PLR): modification du deuxième «décide» de la délibération n° 2022-19a : « de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 44 centimes » est accepté par 23 oui et 9 non.**

Amendement n°1 (Ve) : Fonction 34 – nature 31 : non à l'ouverture de la patinoire extérieure en glace, saison 2023-2024 (réduction de charges de CHF 150'000.-)

**M. Amato** explique que l'on ne parle pas ici de chauffage mais de la suppression de cette aberration qui est la patinoire extérieure en glace, non pas pour cette saison, mais pour la suivante. Il invite par ailleurs le Conseil administratif à lancer une étude pour l'installation d'une autre surface, par exemple synthétique à cet emplacement, ce qui est envisageable pour la majorité des usages. Il ajoute que l'on a ouvert cette année la patinoire au début du mois de novembre, alors qu'il y avait encore des températures extérieures parfois autour des 15°C, ce qui occasionne une consommation excessive d'énergie pour refroidir la glace. Il pense que tout le monde voit la logique de supprimer cette patinoire extérieure par autre chose et précise enfin que le montant de l'amendement évoqué est un montant estimé.

**M. Scandurra** indique que le groupe PDC-VL ne soutiendra pas cet amendement mais souhaiterait néanmoins auditionner le chef du service des sports ainsi que le personnel travaillant sur le site afin de connaître le fonctionnement de cette patinoire.

**M. Serrano** relève que l'on a un seul système qui produit le froid pour la patinoire extérieure et la patinoire intérieure ; il se demande donc comment le montant avancé a été évalué ; il a pour sa part de la peine à se l'imaginer.

**M. Fabre** souligne que le PS rejoint la position du PDC-VL ; il relève que la patinoire est un lieu de rencontre où les gens ont plaisir à se retrouver et il considère que cet amendement, sans en avoir parlé en commission vie culturelle et sportive, est quelque peu aléatoire. Il estime que l'on ne peut pas prendre une telle décision sans en avoir discuté de manière approfondie et il ajoute que la proposition des Vert.e.s de ne pas ouvrir la saison prochaine laisse de toute manière au Conseil municipal le temps de discuter d'ici-là, au lieu de voter sur le siège. Il relève que l'idée n'est

pas du tout aberrante mais il indique que le PS va refuser l'amendement au profit de discussions plus approfondies en commission.

**M. Amato** explique qu'ils ont pris le montant de la délibération des dépenses d'électricité de la patinoire, souligne qu'ils ont estimé que la consommation de la patinoire extérieure représentait environ la moitié de ce montant, d'où les CHF 150'000.- ; il souligne cependant qu'il s'agit d'un calcul approximatif. Il ajoute que l'administration n'est à l'heure actuelle pas capable de calculer la consommation électrique de la patinoire extérieure car la même machine refroidit les deux surfaces de glace, intérieure et extérieure. Il précise en outre que, si cet amendement était refusé, ils déposeraient alors une motion au mois de décembre pour engager une réflexion sur une vraie alternative à cette patinoire extérieure en glace, dès l'année prochaine.

**M. Serrano** indique que l'on sait bien entendu que la patinoire est un grand consommateur d'énergie, mais il estime qu'il s'agit d'un sujet trop important pour le voter sur le siège et propose donc aux Verts de surseoir le vote de cet amendement afin d'étendre le sujet à d'autres potentielles économies.

**M. Scandurra** indique que le PDC-VL soutient la proposition du PLR.

**M. Amato annonce que les Vert.e.s retirent cet amendement** et reviendront prochainement avec une motion.

**M. Halimi** annonce que l'on va maintenant passer aux amendements du second tour qui concernent tous la D-2022-20a.

Amendement n° 1 (Ve) : Jardin botanique alpin – achat de chaises : remplacer CHF 7'100.- par CHF 2'400.-

**M. Bucher** souligne que le groupe des Vert-e-s auraient pu déposer de nombreux autres amendements sur cette délibération qui inclut des demandes très diverses, dont certaines, selon lui, pour le moins étonnantes lorsque l'on soumet au Conseil municipal un budget que l'on peut qualifier de budget d'austérité. Il précise qu'ils se sont limités à 4 amendements qui certes portent sur des montants relativement petits, mais qui pour eux symbolisent ce qui doit impérativement changer dès l'année prochaine. Comme indiqué en commission, les Vert.e.s souhaiteraient vraiment que les demandes de ce type soient désormais classées en 3 catégories : vitales, nécessaires ou « nice to have » ; ainsi le Conseil municipal et le Conseil administratif pourront prendre des décisions en toute connaissance de cause, mais surtout cela obligera l'administration à qualifier ses demandes. Il indique, en ce qui concerne le premier amendement, qu'il ne sert à rien d'acheter des chaises neuves qui vont s'user rapidement à l'extérieur ; il observe que la Commune achète chaque année une quantité phénoménale de biens contribuant ainsi au cycle infernal de la production et de la consommation effrénée, alors qu'il s'agirait de réorienter la politique d'achat, notamment en achetant d'occasion lorsque cela est possible, pour l'ensemble de ces lignes. Il précise qu'ils auraient pu faire de même pour les CHF 27'000.- d'achats supplémentaires de mobilier de l'Auberge communale et ajoute que l'énergie grise est majoritaire dans le cycle de vie d'un objet. Il relève que l'on invoque désormais souvent la règle des 5 « R » qui vise notamment à réparer et réutiliser du matériel d'occasion avant d'acheter du neuf. Il invite le Conseil municipal à voter cet amendement afin de faire passer le message de leurs attentes et de leur vigilance, sans pour autant prêter les activités de la Commune.

**Mme Leuenberger** indique que, depuis 2018, la Commune met en œuvre son programme de gestion interne durable, avec un axe prioritaire, voulu par le Conseil administratif, portant sur les achats responsables et donc la stricte application de la règle des 5 « R », à savoir que le premier réflexe est de se demander si l'on a vraiment besoin de cet achat et songer d'abord à y renoncer, ensuite en essayant de voir si la quantité de ce que l'on va acheter peut être réduite, en réutilisant ce qui existe déjà ailleurs, veiller ensuite à des critères assez exigeants en matière de qualité des matériaux, lesquels doivent être durables, avec une provenance qui réponde aussi aux critères de respect de l'environnement, de respect du traitement de la main d'œuvre, au niveau des conditions de travail, et voir enfin ce qui mérite d'être réparé, à quel prix, et si cela est rationnel dans l'usage et la durée de vie que l'on souhaite pour les équipements dont on dote la Commune. Elle précise que ce montant figure au budget, après analyse de ces besoins au travers de ces 5 « R ». Elle considère que réduire ce montant aujourd'hui revient simplement à interdire le Conseil administratif d'acheter le nombre de chaises dont on a besoin ou alors le forcer à acheter des chaises qui ne répondent pas aux critères exigés dans la politique de gestion durable de la Commune.

**M. Fabre** indique qu'il va essayer d'éviter d'avoir les fesses entre deux chaises d'occasion. Il rappelle qu'il s'agit, malgré les arguments louables des Vert.e.s, d'une délibération amortie ; c'est donc, selon lui, au Conseil administratif de juger les choses. Il relève que l'on n'est pas capable de juger les choses à sa place et de se mêler de l'opérationnel quotidien. Il se demande si l'on ne se trouve pas ici dans de l'ingérence de l'activité d'un exécutif. Il précise par ailleurs en outre que la tondeuse électrique industrielle n'existe probablement pas.

Le vote aboutit à 13 oui, 13 non et 5 abstentions ; le président départage le vote en votant non.

**Amendement n° 1 (Ve) : Jardin botanique alpin – achat de chaises : remplacer CHF 7'100.- par CHF 2'400.- : l'amendement est refusé par 14 non (y compris le Président), 13 oui et 5 abstentions.**

**Amendement n° 2 (Ve) : Ferme de la Golette - ponçage et vernissage des tables de la salle du Conseil municipal : supprimer le montant de CHF 11'200.-**

**M. Bucher** indique que ces tables, devant lesquelles nous sommes assis en ce moment, sont parfaitement utilisables en l'état. Il observe que l'on peut toujours être perfectionniste et dépenser plus d'argent ; la créativité dans ce domaine n'a malheureusement pas de limites. Or, dans le cas présent, il estime qu'il s'agit de dépenses de confort, voire de gaspillage des deniers publics. Sur cette dépense, il s'agit selon lui d'une politique communale à réorienter vers une certaine sobriété, que ce soit sur le plan climatique ou financier. En effet, il considère que savoir ce contenter de ce que l'on a et reconnaître que rien ne nous empêche de très bien travailler sur ces tables, sans devoir effectuer ces travaux leur semble aussi un message de bon sens. Il estime que le Conseil municipal donne ainsi l'exemple en étant les premiers concernés.

**Mme Leuenberger** souligne que l'on se trouve ici dans l'usage de l'un des 5 « R » de la gestion durable voulue par le Conseil administratif puisqu'il s'agit de donner une vie encore plus longue à ces tables qui ont été installées en 1993, ce qui permet par ailleurs de ne pas racheter de tables neuves. Elle indique que le Conseil administratif estime être sobre dans cette dépense et faire bon usage des deniers

publics. Elle ajoute que l'on doit être conséquent car, si l'on se prive de cette dépense, elle réapparaîtra en 2024. Elle précise que ces remarques sont également valables pour l'amendement suivant.

**M. Grognoz** indique que cet amendement lui rappelle un autre amendement qui avait été déposé par les Vert.e.s, lors de la dernière législature, au sujet de la moquette de la salle du Conseil municipal. Il précise que le Conseil administratif de l'époque demandait de refaire la moquette. Il observe que la moquette n'a depuis pas été refaite et qu'elle est encore en bon état. Il pense que les bureaux peuvent encore restés en l'état quelques années de plus. Il annonce donc que le PLR soutiendra cet amendement.

**M. Amato** indique que M. Grognoz a volé son argumentaire. Il ajoute par ailleurs qu'il n'y a plus de place actuellement pour laisser passer les gens et il estime donc que l'on doit soit refaire complètement cette salle avec des équipements durables pour 30 ou 50 ans, soit ne rien faire. Il pense en outre que l'on a les ressources internes pour effectuer les travaux de rénovation proposés.

**Mme Leuenberger** considère que, plus l'on reporte ces travaux d'entretien, plus leur coût sera conséquent. Elle ne comprend pas bien si les Vert.e.s souhaitent que l'on ponce ces tables ou pas car elle relève que, même avec des ressources internes, ces travaux ont un coût. Elle indique enfin que le but du Conseil administratif est de s'inscrire dans la gestion durable et donc de ne pas revenir devant le Conseil municipal avec un projet de rénovation complète, lequel aurait un tout autre coût, ce qui paraît inapproprié compte tenu du contexte actuel.

**Amendement n° 2 (Ve) : Ferme de la Golette - ponçage et vernissage des tables de la salle du Conseil municipal : supprimer le montant de CHF 11'200.- : l'amendement est accepté par 19 oui et 13 non.**

Amendement n° 3 (Ve) : Mairie - ponçage et vernissage de la table de la salle du Conseil administratif : supprimer le montant de CHF 4'980.-

**M. Bucher** souligne qu'il s'agit ici des mêmes arguments que pour les tables du Conseil municipal ; de surcroît, il leur semble étonnant de remettre de l'argent pour rénover du matériel de la mairie, à quelques années de la construction de la nouvelle mairie. Il leur semble donc important symboliquement de suspendre une telle dépense.

**Amendement n° 3 (Ve) : Mairie - ponçage et vernissage de la table de la salle du Conseil administratif : supprimer le montant de CHF 4'980.- : l'amendement est accepté par 19 oui et 12 non.**

Amendement n° 4 (Ve) : Espaces verts et parcs publics – achat de tondeuses à gazon, montant CHF 12'000.- : ajouter l'adjectif « électriques » à « tondeuses à gazon »

**M. Bucher** considère qu'à l'heure de l'urgence climatique, nous sommes complètement dépendant des énergies fossiles et à la fois il est vital de réduire leur usage ; les outils et équipements d'entretien des espaces verts sont selon lui particulièrement adaptés au fonctionnement électrique. Il ajoute que le bilan énergétique et climatique est ainsi clairement préférable et, dès lors il lui semble important de corriger ce point afin que la réflexion sur le choix le moins défavorable

au climat, à l'environnement et aux rapports Nord-Sud, soit systématiquement pris en compte.

**M. Tremblet** estime que l'on a démontré que, lorsque l'on pouvait acquérir des tondeuses électriques, on le faisait ; il pense que, si l'on n'a pas choisi ici de modèle électrique, c'est que cela est plus compliqué à l'usage. Il estime que le service de l'environnement est à même de savoir quels sont les outils les plus appropriés pour les interventions dans les divers lieux à entretenir. Il invite donc le Conseil municipal à refuser cet amendement.

**Mme Billet** indique qu'elle voulait dire la même chose que M. Tremblet ; elle annonce que le MCG refusera cet amendement car ses membres pensent que ce sont en effet les employés de la Commune qui sont les plus à même de faire les bons choix de matériel.

**M. Bucher** indique qu'ils ne nient pas le fait que le Conseil administratif et le service de l'environnement font leur maximum, mais il ajoute qu'il y a eu plusieurs exemples de réorientation, ces deux dernières années, suite à des propositions de certains membres du Conseil municipal ; il pense qu'il faut donc faire passer un message pour aller dans le bon sens. Il estime que les professionnels choisissent les bons outils pour leur travail, mais observe que les questions climatiques ne sont toutefois pas leur spécialité.

**M. Iswala** propose que les Vert.e.s présentent une résolution qui demande au service de l'environnement de dresser un inventaire des machines utilisées, ainsi qu'un plan des acquisitions et des remplacements ; il considère que cela est plus pertinent que de prendre une telle décision sans connaître les tenants et aboutissants de l'utilisation de ces tondeuses.

**M. Pierre Boccard** indique qu'en commission, il avait été demandé si les tondeuses faisaient du mulching ; il lui semble que le Conseil administratif avait répondu positivement. Il relève que ce type de machines nécessitent un moteur plus puissant que celui des tondeuses électriques. Il précise que le PLR s'abstiendra.

**M. Bucher indique que les Vert.e.s retirent cet amendement**, pour les raisons évoquées par M. Pierre Boccard et compte tenu de la proposition de M. Iswala ; il ajoute qu'ils se réjouissent de pouvoir discuter de ces questions en commission et remercie le Conseil municipal pour l'écoute et les débats.

Amendement n°1 (PLR) : Fonction : école Champs-Fréchets – nature : remplacement des bureaux des maîtres, four à air chaud, divers travaux d'entretien – supprimer le montant de CHF 331'581.-

**M. Lorentz** indique que le groupe PLR est très étonné de constater un montant aussi important alors que les commissions politiques sont réunies pour examiner des montants d'acquisitions et de biens pour effectuer des travaux de moindre importance. Il observe que la délibération D-2022-20a contient des travaux d'acquisitions et de biens, en particulier pour l'éclairage de tableaux interactifs ainsi qu'un four à air chaud qui sont gourmands en électricité. Il relève que des travaux de peinture, l'agrandissement du local pour le GIAP ou encore l'acquisition de matériel électronique (tableaux interactifs et câblage) et bureaux pour les maîtres font partie de la politique environnementale de notre commune, en particulier la limitation des substances toxiques, réutilisation de matériaux, etc. Il souligne que le groupe PLR n'est pas opposé à ces travaux et à l'acquisition de ces biens mais, au

vu de l'importance du montant, ils souhaitent obtenir une information complète sur ce dossier, en particulier la possibilité de faire des économies financières d'échelle en regroupant ces dépenses avec d'autres de même type pour notre commune, en adéquation avec les autres dépenses et les investissements futurs. Ils suggèrent au Conseil administratif de revenir devant le Conseil municipal avec une délibération.

**Mme Leuenberger** souhaite rappeler que les charges qui figurent dans cette délibération figuraient à l'origine dans le budget de fonctionnement, qui est une délibération, et que c'est dans un souci d'amélioration de la gestion future financière et comptable de la Commune que l'on a, avec l'expertise de Mme Favre de Oliveira, extrait année après année des charges de fonctionnement pour les mettre dans des charges d'investissement. Elle précise que le nombre conséquent d'élèves dans cette école, à l'instar des autres écoles de Meyrin, exerce une pression accrue sur les équipements, ce qui explique la dépense relativement élevée. Elle ajoute qu'il s'agit d'un cumul de plusieurs dépenses dont le remplacement de robinets dans les WC, d'éclairages dans 3 classes et, dans une visée écologique et de transition, il s'agit de mettre en place des éclairages plus conformes à la politique interne de gestion durable et aux critères d'achats responsables de la Commune, ce qui doit par ailleurs nous permettre de réaliser les économies d'énergie que l'on souhaite tous atteindre.

**Mme Leuenberger** rappelle que l'équipement des classes avec des tableaux interactifs est une demande du DIP et elle considère que le fait ne pas équiper l'école de Champs-Fréchets revient à induire vraiment une iniquité de traitement entre les différentes écoles de la Commune. Elle rappelle en outre qu'il y a CHF 11'000.- pour aménager de manière plus confortable le local du GIAP, lequel est le partenaire intercommunal qui se charge de l'accueil des enfants en dehors des heures de cours. Elle précise qu'il y a là aussi une augmentation massive du nombre d'enfants qui fréquentent l'animation parascolaire et elle estime que le fait d'interdire au Conseil administratif de faire cette dépense revient à maintenir les enfants dans des conditions d'accueil qui ne sont pas du tout les mêmes que celles existantes par exemple à l'école des Vergers, où l'on a la chance de bénéficier d'une école neuve. Elle considère que ces CHF 330'000.- sont donc le moyen d'offrir aux enfants de l'école de Champs-Fréchets les chances de suivre une scolarité dans des conditions équitables à celles que l'on peut trouver dans les autres écoles. Elle souligne enfin que, si cette dépense figure dans la délibération annexe, c'est justement pour qu'elle puisse être amortie et permettre, dans la gestion financière, de la renouveler au moment opportun, en fonction de la durée de vie des équipements.

**M. Tremblet** souhaite compléter ces propos en ajoutant que la moitié des dépenses concerne les tableaux interactifs, raison pour laquelle l'entretien usuel est aussi élevé cette année. Il rappelle que le DIP prend en charge les beamers, mais que les tableaux et le câblage sont à la charge de la Commune. Il rappelle que l'on procède à ces installations, école après école, et donc que, si le Conseil municipal refuse cette dépense, l'on retardera l'installation de ces équipements à Champs-Fréchets d'une année ou deux, alors qu'ils sont obligatoires et imposés par le DIP.

**M. Cornuz** considère que, lorsque l'on parle des écoles, cela nous touche toutes et tous. Il souhaite rappeler que l'école des Champs-Fréchets est une école qui va accueillir, dès janvier 2023, des élèves supplémentaires en provenance d'Ukraine, alors qu'il s'agit d'une école déjà très remplie, d'où l'importance de s'assurer que l'école est équipée de la meilleure manière possible pour accueillir les élèves de la

meilleure façon. Il aborde en outre le plan des investissements et rappelle que l'école de Champs-Fréchets doit être rénovée, mais que l'on ne peut néanmoins pas attendre la rénovation générale du bâtiment pour ces dépenses d'équipements. Il souligne enfin que toutes les écoles ont besoin d'être rénovées et souhaite que le Conseil municipal prenne donc en considération l'ensemble des éléments qui ont été évoqués.

**Mme Hartmann** indique que le groupe des Vert.e.s souhaitent réagir à la prise de parole des 3 membres du Conseil administratif par rapport aux écoles. Elle indique que les Vert.e.s sont très concernés par la qualité des écoles, de l'accueil de qualité des enfants, de la solidarité internationale et de l'accueil des élèves ukrainiens. Néanmoins, elle estime que notre responsabilité requiert que l'on soit au clair sur le détail de ces dépenses, le fonctionnement et la planification des différentes rénovations, auxquels ils ne sont pas du tout opposés. Elle souhaiterait qu'une commission soit rapidement planifiée et, si la situation est aussi urgente, elle affirme qu'ils seraient tout à fait prêts à revenir et voter en urgence une délibération, dès le mois de janvier. Elle ne pense pas qu'une telle décision entravera le développement des investissements. Elle indique enfin que les Vert.e.s vont soutenir cet amendement dans le but d'avoir une clarification sur les processus.

**Mme Leuenberger** considère qu'il y a là une grosse incohérence et elle se demande pourquoi l'on s'acharne sur l'école de Champs-Fréchets ; elle observe qu'il n'y a pas eu une seule question précise à ce sujet lors des 7 commissions du budget qui ont eues lieu. Elle estime qu'il faut être conséquent et soit faire un amendement sur les équipements de l'ensemble des écoles, soit voter l'ensemble des dépenses. Elle considère que voter cet amendement constitue une iniquité pour Champ-Fréchets et empêchera de faire travailler le personnel que l'on a engagé pour ce travail-là.

**M. Grognuz** souligne que certains d'entre eux ont en effet été choqués par le montant de CHF 100'000.- pour les travaux de peinture de l'école des Vergers ; ils se sont demandé si ce montant était vraiment nécessaires. Il pense que les propos défendus par son camarade Lorentz n'ont pas forcément été très bien compris par le Conseil administratif, mais néanmoins très bien relevés par Mme Hartmann : ils ne demandent pas de retirer ces sommes définitivement, mais de manière temporaire car ils souhaitent que le Conseil administratif vienne avec une délibération le plus rapidement possible, qu'il agende une séance de commission avec le président, que les divers montants soient présentés et qu'un vote se fasse ensuite en janvier. Il lui semblerait étonnant que les travaux d'équipement soient déjà entrepris dès le 1<sup>er</sup> janvier.

**Mme Leuenberger** lui répond qu'il ne s'agit pas de la question de la date du 1<sup>er</sup> janvier, mais de se remettre à l'endroit par rapport à l'exercice que l'on est en train de pratiquer ensemble. Elle précise qu'il s'agit d'une délibération qui figure comme telle à l'ordre du jour du Conseil municipal ; elle est introduite par le Conseil administratif depuis le mois d'octobre et nous avons donc eu le temps de l'étudier en commission. Elle comprend qu'on demande donc de recommencer ce que l'on vient de faire, ce qui ne fait pas beaucoup de sens aux yeux d'un Conseil administratif qui est engagé pour défendre une certaine efficacité de la gestion de l'administration communale. Elle souligne qu'une autre manière de faire est de voter cette délibération, ce qui n'empêche pas, si le Conseil municipal en éprouve le besoin, qu'il y ait une séance de commission plus détaillée qui soit consacrée à l'entretien et à la gérance des bâtiments, avec le chef de service qui peut tout à fait

se rendre disponible et venir à la rencontre du Conseil municipal pour répondre aux questions. Elle précise en outre que cette planification des travaux existe depuis longtemps et qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle excentricité.

**M. Tremblet** précise que le Conseil municipal sait très bien le travail que représente la préparation et le dépôt dans les délais d'une nouvelle délibération ; il souligne qu'il est juste utopique d'imaginer que l'on peut voter une telle délibération en janvier prochain. Il ajoute par ailleurs que les vacances scolaires ont désormais une semaine de moins en été ; de ce fait certains travaux débutent pendant les vacances scolaires de février et il est donc important de maintenir un budget tel que celui-ci. Il estime que cet amendement est simplement une manière d'entraver le travail de l'administration.

**M. Lorentz** relève que cette délibération a été examinée en commission des finances et pas en commission technique, telle que celle des travaux et entretien des bâtiments. Par ailleurs, il souhaiterait savoir quels sont les montants qui vont favoriser l'accueil des enfants ukrainiens. Il relève que l'on a parlé de planification des tableaux interactifs et il pense que l'on devrait aborder cela, à l'échelle de l'ensemble des écoles, en commission, car il ne voit pas de planification au sein de la délibération.

**M. Cornuz** souhaite préciser qu'il a abordé la question ukrainienne pour rappeler que l'école des Champs-Fréchets est déjà bien remplie et que les enfants la fréquentant actuellement nécessitent déjà des équipements adéquats ; il souligne que l'arrivée d'élèves ukrainiens nécessite d'autant plus d'être attentif à ce qu'il y ait les équipements adéquats. Il précise qu'il n'a pas dit que cette délibération va permettre un meilleur accueil des élèves ukrainiens, mais encadrer de meilleure manière l'ensemble des élèves, Ukrainiens compris. Il ne souhaite pas que l'on déforme ses propos.

**M. Amato** estime qu'il serait judicieux de déposer une nouvelle délibération et il pense que le surplus de travail n'est pas insurmontable ; il considère qu'il serait intéressant que cette délibération soit en outre renvoyée chaque année en commission travaux publics et entretien des bâtiments et qu'une soirée soit prévue à cet effet, avec la présence des chefs de services pour répondre aux questions des commissaires. Il considère enfin qu'une planification des gros projets sur par exemple 5 ans serait intéressante ; il rappelle que l'on parlait à la base de montants de moins de CHF 100'000.- par lieu, que l'on se retrouve ici avec un montant de plus de CHF 300'000.- et en outre que l'on dépasse régulièrement les CHF 100'000.- sur ce type de dépenses. Il observe par ailleurs que l'école de Champs-Fréchets a urgemment besoin d'une rénovation globale et il souhaiterait donc que le Conseil administratif lance rapidement un crédit d'étude, dès que le crédit de construction de la rénovation de l'école de Meyrin-village aura été voté.

**Mme Leuenberger** indique que l'on est capable de répondre au Conseil municipal sur la demande de convoquer une commission des travaux et entretien des bâtiments pour expliquer comment l'on planifie les travaux de rénovation et les entretiens des bâtiments, mais elle souligne à nouveau que ce qui est présenté ce soir n'a rien de surprenant ; elle pense que le fait de sortir cela du processus budgétaire, alors que l'on pratique de cette manière depuis au moins 2018, fait encourir le risque de ne pas être en capacité de répondre aux besoins des écoles pour bien fonctionner ; elle considère que ce n'est pas une attitude responsable. Par ailleurs, elle estime qu'il conviendrait de refaire un point sur la question des

prérogatives de la commission travaux publics et entretien des bâtiments, du Conseil municipal et du Conseil administratif ; il lui semble que c'est bien aux professionnels de faire leurs choix opérationnels, sur la base de l'enveloppe budgétaire qui est votée au Conseil municipal.

**M. Fabre** abonde dans le sens de M. Amato dans la mesure où il estime que cette délibération pose toujours problème ; il indique avoir déjà proposé un renvoi de cette délibération en commission, une autre année, et il s'était fait alors rabroué. Néanmoins, sur le fond, il souligne que l'on parle ici d'équipements que l'on met devant des enfants et qu'il s'agit de travaux relevant d'une obligation légale, imposée par le DIP. Il ajoute que cette délibération est faite pour ce type de travaux. Il demande enfin le vote nominal sur cet amendement.

**M. Cornuz** souligne que cette délibération ne traite pas forcément que de travaux publics et d'entretien des bâtiments et donc que le choix de la commission pour le traitement de cette délibération devra être déterminé en premier lieu par la commission de liaison.

**M. Pierre Bocard annonce que le PLR retire cet amendement** ; il souligne qu'ils sont satisfaits d'avoir provoqué ce débat et estime qu'au vu des montants en jeu, il convient en effet d'aborder la question de la planification, avec entre autres l'audition des responsables de service, une demande qu'il a formulée depuis plusieurs années, dans le but d'avoir une réalité du terrain à l'heure d'étudier le projet de budget et de voter les comptes.

**M. Scandurra** remercie le PLR d'avoir retiré cet amendement ; il ajoute que le PDC-VL se joint néanmoins à sa volonté d'auditionner les responsables de service.

\* \* \*

**M. Halimi** propose au Conseil municipal de se retrouver demain à 18h30 pour la suite du traitement de l'ordre du jour. Il remercie les personnes présentes et lève la séance.

**La séance est levée à 23h05/spa.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 12 décembre 2022.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Fabien Grognuz

Le président :

Hysri Halimi